

La comédienne Marie Trintignant est dans le coma  
Page B 7



Dans l'enfer de Monrovia, en attendant les Américains  
Page A 5

www.ledavoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCIV N° 168

LE MARDI 29 JUILLET 2003

87c + TAXES = 1\$



Défilé anti-mondialisation à grands coups de poubelle dans la vitrine d'un Burger King, rue Sainte-Catherine.

## La police vide la rue

La manifestation contre l'OMC se solde par l'arrestation en bloc de 200 personnes

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Police 1, militants altermondialisation 0, vitriers au boulot!  
La grande manifestation visant à faire dérailler le mini-sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est soldée hier par un retentissant échec, dans un tintamarre de vitrines fracassées.  
Plus de 200 personnes ont été arrêtées en bloc après une intervention de l'escouade antiémeute du Service de police de la Ville Montréal (SPVM). Elles devront répondre pour la plupart d'une accusation d'avoir formé un attroupement illégal. Certaines d'entre elles seront également accusées de méfait.

Les policiers ont cerné le groupe sur le boulevard Saint-Laurent, à deux pas d'un terrain vacant jouxtant la Librairie alternative, environ deux heures après que des casseurs eurent brisé les vitrines de quatre commerces de l'ouest du centre-ville (le centre de recrutement des Forces armées canadiennes, un restaurant Burger King et des boutiques de vêtements Gap et Jacob).

Sentant le souffle de l'antiémeute, les organisateurs ont sonné le rappel des troupes vers ce terrain vacant, une «zone verte» décrite comme «un endroit sécuritaire pour se reposer, se nourrir et se soigner». Environ 200 protestataires s'y étaient repliés après avoir défilé dans les

rues du centre-ville pendant quelque 90 minutes. La zone verte a vite viré au bleu quand les policiers, déployés en deux colonnes dans les rues Sherbrooke et Ontario, ont pris les manifestants dans une souricière.

Selon Amir Khadir, une des personnes arrêtées, les policiers n'ont jamais averti les militants de leurs intentions. La candidate vedette de l'Union des forces progressistes faisait partie de l'équipe médicale, il n'a jamais pris part à la manifestation, encore moins aux gestes de vandalisme. «On a été arrêtés par la ruse», a-t-il dit au téléphone. Des passants qui se trouvaient au mauvais endroit au mauvais moment sont également tombés dans le piège tendu par les policiers. «Je ne faisais que passer», a lancé un piéton qui grinçait des dents lorsqu'on l'a mené à l'intérieur du fourgon cellulaire, menottes aux mains. Un journaliste de *La Presse*, Nicolas Bérubé, a dû s'expliquer pendant près d'une demi-heure avant d'être relâché, et ce, même s'il portait une carte d'identité avec photo émise par le SPVM spécialement pour l'événement.

Le porte-parole du SPVM, Ian Lafrenière, a assuré que les policiers avaient donné un avertissement avant d'intervenir, mais la plupart des personnes présentes sur les lieux n'ont rien entendu en raison de la cacophonie ambiante.

VOIR PAGE A 8: POLICE

## Ottawa et l'UE font pression sur Washington

ALEC CASTONGUAY  
LE DEVOIR

L'Union européenne et le Canada ont haussé le ton envers les États-Unis hier, au Mini-sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tient à Montréal jusqu'à demain.

La délégation américaine n'est attendue que ce matin, mais la pression commence déjà à monter pour qu'elle bouge dans le domaine de l'agriculture, principal point d'achoppement des négociations déjà en cours.

Le commissaire au Commerce de l'Union européenne, Pascal Lamy, n'a pas fait de détour pour exprimer ses attentes envers les États-Unis, estimant que l'Europe avait fait des efforts dans la récente réforme de sa Politique agricole com-

mune (PAC). «Je ne vois pas pourquoi les États-Unis resteraient habillés, alors que l'Europe se déshabille», a-t-il dit. Il a également conditionné l'avenir des pourparlers sur l'agriculture à l'attitude américaine. «Si les États-Unis font la même chose [assouplissement de leurs subventions] que nous, on y va.» Pour les Européens, la responsabilité de la bonne marche du Cycle de Doha est désormais entre les mains des Américains.

Même si Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international du Canada et hôte du Mini-sommet, n'a pas blâmé les Américains pour l'impasse actuelle, il a néanmoins souligné qu'il était «impérieux pour le Canada que les États-Unis réduisent substantiellement leurs subventions, notamment dans le domaine du coton. Nous leur en avons parlé. La pression de notre part en ce sens est directe».

Le ministre fédéral a toutefois prévenu l'Union européenne que tout n'était pas joué dans leur cas. «L'engagement de réformer le PAC nous encourage, mais on a hâte de voir comment l'Europe va utiliser cette nouvelle marge de manœuvre», a-t-il expliqué lors de la conférence de presse d'ouverture.

Pierre Pettigrew a aussi rappelé que les deux plus gros joueurs mondiaux de l'agriculture restaient les Européens et les Américains. Il souhaite donc qu'ils aient «autant de leadership qu'ils ont de puissance».

Mais Pascal Lamy estime qu'il n'y a pas de combat de coqs entre l'Union européenne et les États-Unis. «Il n'y a pas de partie de bras de fer», a-t-il assuré.

VOIR PAGE A 8: PRESSION

Autres reportages en pages A 2, A 3 et B1

## Une expédition scientifique sur les traces du déluge biblique

RICHARD LEWIS  
ASSOCIATED PRESS

Narragansett, Rhode Island — Trouver sous les eaux de la mer Noire de précieux vestiges archéologiques et une possible explication au déluge décrit dans le chapitre biblique de l'arche de Noé: tel est le but d'une nouvelle expédition scientifique qui pourrait aider à mieux comprendre des chapitres inconnus de l'histoire humaine.

C'est une première. Des chercheurs vont tenter de mettre à jour les restes de navires et d'une habitation dans la mer Noire. Les découvertes pourraient remonter à l'âge du bronze, aux empires romain et byzantin ou encore à l'arrivée du christianisme en Russie.

Un autre but de l'expédition qui a commencé dimanche et va durer deux semaines est de trouver des preuves d'une gigantesque inondation qui aurait submergé la mer Noire il y a quelque 7500 ans, transformant ce qui était à l'époque un lac d'eau douce en mer salée.

Certains experts estiment qu'il pourrait s'agir du déluge de l'épisode biblique de l'arche de Noé. Mais d'autres jugent que cette théorie n'est étayée par aucune donnée scientifique et qu'elle risque d'occulter les autres recherches menées sur le site.

Robert Ballard, l'explorateur sous-marin qui a découvert l'épave du *Titanic*, a établi le QG de l'expédition à l'Université du Rhode Island.

VOIR PAGE A 8: DÉLUGE

## Le rêve américain en personne s'éteint à cent ans

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Si le qualificatif débonnaire lui seyait comme un gant, les termes «rebelle» ou «révolutionnaire» ont toujours juré avec le profil de Bob Hope. Cette figure d'espoir de l'Amérique — on ne s'appelle pas Hope pour des prunes — vient de s'effacer. Tout comme son sourire. Comme sa tête rassurante et ses mots d'esprit lancés au filet.

Certains liront dans le trépas de Bob Hope la fin d'une époque d'insouciance en ces États-Unis désormais traumatisés, mais l'âge d'or était déjà loin. C'est au cours des années 40 et 50 que le statut de superstar de cet artiste des planches et de l'écran a brillé en lettres

de néon. Par la suite, il s'était survécu plus qu'autre chose, jouant de son propre symbole pour complaire au public. Le 29 mai dernier, jour de son centenaire, si longtemps préservé dans le sirop d'ironie, il lançait: «Je suis si vieux qu'ils ont aboli mon groupe sanguin...»

Quand on est un artiste optimiste et comblé, on s'éteint en douce, à son instar, à cent ans, d'une pneumonie, dans la riantie Californie. À Bob Hope, décédé dimanche dernier, George W. Bush, pas très imaginaire, rendait hier hommage en le qualifiant de bonne personne et de grand citoyen. Mais allez vous étonner si tous les présidents des États-Unis ayant croisé sa ligne de vie lui ont levé leur chapeau et ouvert grand les portes de la Maison-Blanche...

VOIR PAGE A 8: HOPE



ÉCONOMIE

## MCI est accusé de fraude sur les tarifs

L'ex-WorldCom se retrouve au centre d'un nouveau scandale. Le groupe américain de télécommunications en faillite MCI, au centre d'un scandale de malversations comptables en 2002, est accusé par ses concurrents d'avoir, pendant près de dix ans, déguisé des appels longue distance en communications locales pour éviter de leur verser des droits d'accès spéciaux. Ce stratagème lui aurait ainsi permis d'éviter de payer plus d'un milliard \$US depuis 1994. Ce «blanchiment d'appels» pourrait poser un autre problème délicat à MCI, puisqu'il concernerait également des coups de fils passés par le département d'État ou des agences du gouvernement fédéral. Les appels dérouteront par le Canada ou par d'autres pays n'étaient en effet pas protégés d'éventuelles mises sur écoute, ce qui pourrait compromettre la sécurité nationale et la confidentialité de certaines données.

Lire nos informations en page B 1

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 7	Mots croisés..	B 4
Décès.....	B 5	Religions.....	B 6
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Années 40: Bob Hope avec l'actrice Jane Russell.

7 8313 00064 1

• LES ACTUALITÉS •

Lancement de son programme

# Copps place les questions sociales au centre de son engagement

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La candidate dans la course à la succession de Jean Chrétien, Sheila Copps, a clairement réitéré ses priorités en dévoilant un document d'orientation de sa campagne, hier, plaçant les questions sociales en tête.

La ministre du Patrimoine espère que le document élaborant sa vision d'un futur gouvernement fouettera son unique adversaire à se prononcer sur une foule de sujets et, ainsi, à susciter un débat.

Le plan d'action, intitulé *Fondations*, établit les priorités de la candidate au poste de chef du Parti libéral du Canada (PLC). Mme Copps ne garde aucun secret et ses engagements, qui totaliseraient des dépenses de six milliards pour la première année, sont d'abord et avant tout sociaux.

«Je préférerais investir dans les garderies que d'investir dans les grosses compagnies», a résumé la ministre du Patrimoine en conférence de presse.

Dans son plan d'action qu'elle veut proche des idées de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, Mme Copps s'affiche comme la porte-parole des minorités, des moins fortunés et des familles. Si elle devient premier ministre, elle s'engage à s'attaquer au déficit social sans toutefois créer de déficit budgétaire.

### Faire mieux

Le plan comporte des promesses fermes pour encourager le transport en commun, protéger l'environnement, relancer la construction de logements abordables et donner un coup de pouce aux régions. «Il existe un certain nombre de domaines clés où le Canada doit faire beaucoup mieux, y compris le logement social, une aide à l'enfance de qualité et le transport public», peut-on lire dans le document.

En conférence de presse, Mme Copps citera, à de multiples reprises, l'exemple du Québec en matière sociale, notamment pour son système de garderies.

Seule adversaire à tenir encore tête à la puissante équipe de Paul Martin, Sheila Copps espère que les dernières semaines de cette campagne au leadership seront l'occasion de débattre de ses idées avec son adversaire.

Elle a beau espérer, elle risque néanmoins de se buter à la prudence des propos de Paul Martin. Celui qui est perçu comme le meneur de la course n'a pas l'intention d'imiter Mme Copps et de publier une plateforme. Par contre, souligne un porte-parole de son équipe, M. Martin fera connaître ses idées et ses positions au fur et à mesure.



JIM YOUNG REUTERS

«Je préférerais investir dans les garderies que d'investir dans les grosses compagnies», a résumé la ministre du Patrimoine en conférence de presse.

«Contrairement à Mme Copps, on devra vivre avec les conséquences de nos déclarations», a indiqué ce porte-parole, laissant ainsi entendre que la victoire semblait acquise.

### Lancer un débat

Si, dans le clan Martin, on commence à percevoir la victoire plus tangible que jamais, on affirme ne pas prendre pas à la légère Sheila Copps pour autant.

En d'autres mots, l'équipe de Paul Martin a l'intention d'être très présente sur le terrain afin de s'assurer de la présence des militants lors des assemblées de choix de délégués, la fin de semaine du 19 septembre. Ce déploiement de l'équipe dans le cadre de l'exercice du choix des délégués servira aussi, en quelque sorte, de test en vue d'une prochaine élection générale puisque l'équipe de l'ex-ministre des Fi-

nances pourra jauger les résultats des organisations des 301 comptés fédéraux.

Les résultats de ce que les libéraux ont désigné comme «le super week-end», en septembre, donneront un avant-goût plutôt précis de ce que pourrait réserver le vote lors du congrès à l'investiture, en novembre. Si l'on se fie à la vente des cartes de membres et aux appuis recueillis, on s'attend à ce que Paul Martin récolte une forte majorité de délégués.

Les chiffres ont beau être en sa défaveur, Mme Copps a répété qu'elle n'avait pas l'intention de quitter le bateau. Avant elle, Brian Tobin, Herb Dhaliwal, Allan Rock et John Manley se sont inclinés devant la supériorité de Paul Martin. «Je suis ici pour lancer un vrai débat d'idées, et c'est ce que les libéraux veulent», a-t-elle mentionné.

### MINI-SOMMET DE L'OMC

## Des francs-tireurs armés de caméras

Pendant que certains manifestent haut et fort, des militants s'adonnent à la résistance créative

SÉBASTIEN DAYCARD-HEID  
LE DEVOIR

C'est désormais devenu un rituel: depuis la «bataille de Seattle», comme ils l'appellent eux-mêmes, la caravane des altermondialistes déploie ses banderoles de conférences de l'OMC en sommets du G8. Et si les manifestations occupent la plus grande part de leur action, la résistance créative, credo des activistes, a donné naissance à une initiative plus discrète, qui les accompagne en permanence depuis Seattle en 1999: le centre des médias indépendants indymedia.org.

Que ce soit à Gènes, Göteborg, Évia et bientôt Cancun, lieu de rencontre de tous les membres de l'OMC en septembre, les «francs-tireurs» d'Indymedia sont là et travaillent avec leur caméra numérique ou leur lecteur de Mini-Disc, afin de réaliser des reportages vidéo ou audio, ces derniers étant mis à la disposition des radios associatives. Quitte à vivre les mêmes déboires que les manifestants.

À Gènes, au terme d'une intervention musclée, les carabiniers avaient fermé le local et confisqué les disques durs des ordinateurs. Seuls traits distinctifs de leurs collègues des médias «institutionnels»: le badge du Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ), branche locale d'Indymedia, organisatrice du journal, un matériel rudimentaire et la non-accreditation de la sécurité montréalaise, pour passer les cordons de police... ou éviter les arrestations. «Notre but est de fournir une alternative aux médias audiovisuels souvent liés aux intérêts des corporations, selon une démarche citoyenne et participative, qui s'oppose à l'information que l'on dispense verticalement. Les gens sont très peu exposés à une analyse critique du capitalisme», explique Patrick Cadorette, animateur du CMAQ et du centre Indymedia ouvert pour l'occasion dans le local du groupe de recherche de l'Université McGill.

Contestataire, l'initiative à la fois auto-financée et soutenue par des ONG comme développement et paix, a le mérite d'aller dans le sens du jeu démocratique. «À la base, il s'agit de redonner une voix au citoyen, en proposant un espace de débat. C'est en démocratisant les médias par une action participative que nous pouvons aussi résister. D'où l'idée de «réseauter» pour mettre en commun les énergies, structurer le mouvement et diffuser un contre-discours», continue l'animateur.

Avec 120 noyaux un peu partout dans le monde, ce réseau d'information et de débat utilise lui aussi le meilleur vecteur de la mondialisation, Internet, pour diffuser ses travaux. Et démonte au passage le terme d'antimondialiste dont il est affublé bien souvent.

Communiqués, fil de presse, analyses, reportages, témoignages animent le site, qui accueille toutes les opinions sauf celles à caractère sexiste, raciste ou difamatoire. Cependant, pour la réunion ministérielle de l'OMC à Montréal, où seront évoqués des sujets aussi importants que l'accès aux médicaments génériques et les politiques agricoles, des sympathisants venus parfois de l'Ontario voisin ou des États-Unis sont venus militer à leur façon avec leur clavier. «On est là pour raconter ce qui se passe. Et à travers le réseau, donner envie de s'engager aux gens qui s'intéressent à notre lutte.»

Patrick parle ainsi de faire converger les activistes, notamment par le débat. «Indymedia solidifie le mouvement par la diffusion d'informations et l'incitation à participer. Sans compromettre le discours, mais en articulant une stratégie plus complémentaire avec les autres mouvements. Car il contribue à une meilleure compréhension entre nous, réformiste et radicaux, anarchistes ou légalistes.»

Indymedia, après avoir permis d'unifier les positions se propose ainsi aujourd'hui de s'associer avec d'autres médias alternatifs. «Il faut se solidariser avec des mouvements plus modérés, plaide Patrick Cadorette, et sortir du sectarisme qui a divisé la gauche sociale et politique depuis toujours.»

«Il faut se solidariser avec des mouvements plus modérés et sortir du sectarisme.»

### Conflit d'intérêts

## Le conseiller en éthique rassure Paul Martin

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — S'il est élu premier ministre, Paul Martin devrait pouvoir éviter les conflits d'intérêts impliquant la société Canada Steamship Lines, propriété de sa famille, assure le conseiller fédéral en éthique.

Selon Howard Wilson, cela est attribuable au fait que M. Martin, en avance dans la course à la direction du Parti libéral fédéral, transfère le contrôle de CSL à ses fils.

Dans une lettre à M. Martin, M. Wilson ajoute qu'un premier ministre est généralement moins impliqué dans les affaires des entreprises que certains ministres, comme ceux des Finances ou de l'Industrie, notamment à cause de la façon dont les décisions sont prises au gouvernement fédéral.

Il restera certains secteurs spécifiques «rares et faciles à gérer» où M. Martin, en tant que premier ministre, devra se retirer des discussions du cabinet, poursuit M. Wilson. «En ce moment, mon opinion est que les domaines où il sera nécessaire de se récuser demeurent les chantiers navals, les questions relatives aux politiques de transport maritime et les tarifs de la Voie maritime du Saint-Laurent.»

Le conseiller en éthique a écrit cette lettre à la demande de l'ex-ministre des Finances, perçu comme le vainqueur assuré du congrès à la direction du PLC à la mi-novembre. Déjà, des perceptions de conflits d'intérêts impliquant CSL ont fourni des munitions aux adversaires politiques de M. Martin.

Avec des éléments d'actif évalués par certains à plus de 693 millions, l'envergure des activités de l'entreprise expose M. Martin à de nombreux maux de tête potentiels. Chaque décision gouvernementale sur la réglementation fiscale, les relations de travail et les normes environnementales, par exemple, pourrait être scrutée sous l'angle de son impact sur la compagnie de M. Martin.

### Preuve du fort potentiel des interventions en orthopédagogie

## Le traitement de la dyslexie renforce les connexions du cerveau

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Les thérapies destinées aux dyslexiques ne sont pas sans effet. Des images obtenues par résonance magnétique fonctionnelle montrent qu'elles renforcent les connexions cérébrales normalement activées lorsqu'une personne lit. Elles constituent ainsi une preuve concrète du fort potentiel des interventions en orthopédagogie à améliorer les habiletés de lecture des enfants souffrant de ce trouble vraisemblablement génétique qu'est la dyslexie.

À l'occasion d'une étude effectuée au service de radiologie de l'université de Washington à Seattle, Elizabeth Aylward et Todd Richard ont observé qu'à la suite d'un programme d'entraînement intensif de trois semaines, les enfants dyslexiques présentaient une plus grande activation des zones du cerveau normalement mobilisées lors d'une séance de lecture. L'activité du réseau cérébral normalement sollicité lors d'une telle activité était en grande partie semblable à celle mesurée chez les lecteurs normaux.

À l'aide de la technique d'imagerie cérébrale par résonance magnétique fonctionnelle, les chercheurs ont mesuré les patrons d'activation cérébrale d'enfants dyslexiques — ayant une intelligence supérieure à la moyenne mais ayant remporté des résultats 30 % inférieurs à la moyenne à des exercices de lecture — alors qu'ils exécutaient diverses épreuves de lecture. Les données recueillies ont ensuite été comparées à celles obtenues chez des enfants n'éprouvant aucune difficulté en lecture.

Bien que les mêmes régions du cerveau se soient allumées lors des tests de lecture, des différences marquées dans le degré d'activation de ces aires cérébrales distinguaient les enfants dyslexiques de ceux du groupe contrôle, a indiqué Todd Richard au *Devoir*. «Le cortex visuel est le premier site mobilisé lorsque nous voyons une image ou un objet», a-t-il expliqué. «Le signal gagne ensuite le lobe pariétal et le gyrus fusiforme impli-

qué dans la reconnaissance des visages, deux aires associatives où le cerveau arrive à décoder l'image et à voir qu'il s'agit d'un mot plutôt qu'un visage par exemple. En présence d'un mot, le signal rejoint alors d'autres régions du cerveau intervenant dans le traitement du langage. Il atteint d'une part l'aire de Wernicke située dans le lobe temporal juste au-dessus de l'oreille et qui fournit la signification du mot. D'autre part, il se rend jusqu'au lobe frontal où dans l'aire de Broca s'effectue le lien entre l'orthographe du mot et sa phonétique.»

Chez les enfants dyslexiques, l'activité du gyrus fusiforme ainsi que des lobes pariétal et frontal était nettement plus faible que chez les lecteurs normaux et reflétait du coup leurs piètres performances aux tâches de lecture, a souligné Todd Richard. Mais après la thérapie, l'essentiel de ces différences avait disparu. «Durant leur entraînement, les enfants apprennent à utiliser de nouvelles régions du cerveau, a-t-il indiqué. Leur cerveau qui présentait au départ des connexions différentes de la normale fabrique de nouvelles synapses. Il forme de nouveaux circuits qui contribuent à une plus grande activation du lobe pariétal.»

A raison de plusieurs heures d'entraînement par jour, la thérapie d'une durée de trois semaines mise au point par la psychopédagogue Virginia Berninger de l'université de Washington insiste sur les aspects phonologiques du langage — le lien entre le son des mots et leur version écrite — et la morphologie des mots, soit leur racine étymologique. «On leur apprend à reconnaître la racine des mots et à faire la distinction entre des mots appartenant à la même famille comme «build» et «builder» et des termes sans racine commune, tels que «corn» et «corner», a précisé le chercheur.

Les résultats de cette étude qui sont publiés dans la dernière édition de la revue *Neurology* sont des plus encourageants, affirment les chercheurs, puisqu'ils montrent des changements dans le cerveau même après un entraînement relativement court. Ils laissent ainsi entendre qu'une thérapie adéquate a le pouvoir d'améliorer les habiletés de lecture des enfants dyslexiques.

### Automobile

## Antivol obligatoire?

Ottawa (PC) — Le ministre fédéral des Transports, David Collenette, veut rendre obligatoires les systèmes antivol d'immobilisation dans les autos, les fourgonnettes et les camionnettes neuves construites après le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Selon le ministre, ce projet vise à accroître la sécurité et la sûreté des personnes voyageant dans les véhicules automobiles. «Ces mesures devraient profiter à tous les Canadiens en contribuant à réduire les vols de véhicules et les blessures causées lors des collisions qui surviennent parfois à la suite de ces vols», a déclaré M. Collenette par voie de communiqué.

M. Collenette devra toutefois modifier l'actuel Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles. En vertu du projet de règlement, les véhicules neufs devront être dotés d'un système qui l'immobilise en cas de tentative de vol.

Près de 80 % de tous les véhicules neufs circulant sur les routes au Canada sont déjà équipés de dispositifs d'immobilisation antivol. Grâce à ces dispositifs, les voleurs ne peuvent démarrer le moteur et s'enfuir avec le véhicule.



PATRICK SANSAÇON LE DEVOIR  
Ce manifestant d'un certain âge est accompagné par deux policières.

Collection printemps-été

Tout à 60%

3 derniers jours



1007, rue LAURIER ouest, Outremont  
Tél.: 274-2442

## Grande liquidation

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie laine = coton = lin	reg. 950\$ Solde 349\$
Vestons ou blazers importés d'Italie laine = coton = lin	reg. 695\$ Solde 299\$
Pantalons importés d'Italie 100 % laine	reg. 195\$ Solde 99\$
Chemises importées d'Italie 100 % coton	reg. 150\$ Solde 75\$
Pantalons importés d'Italie 100 % coton	reg. 150\$ Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O., Du lundi au vendredi de 10h à 18h  
2<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) Samedi de 10h à 16h  
H3B 1H5 Tous les soirs après 18h  
tél.: 861-3636 sur rendez-vous seulement

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

MINI-SOMMET DE L'OMC



Une escouade policière déployée hier au centre-ville de Montréal.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

## Les ONG appellent les ministres à tenir compte des pays pauvres

GENEVIÈVE OTIS-DIONNE  
LE DEVOIR

Divers groupes de la société civile se sont réunis hier à Montréal pour exhorter les participants à la Mini-ministérielle de l'OMC à aborder les problèmes des pays pauvres dans les négociations en cours. Selon ces groupes, la réunion qui se déroule actuellement au Sheraton est la dernière occasion pour les pays riches de montrer de façon sérieuse qu'ils prennent en considération les préoccupations des pays pauvres avant la réunion de Cancún.

La réunion qui se tient à Montréal du 28 au 30 juillet prépare en effet la rencontre de l'OMC qui se tiendra au Mexique au mois de septembre. La Mini-ministérielle est censée clarifier les enjeux et mettre la table pour ces futures discussions.

Des représentants de Droits et Démocratie, du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), d'Oxfam, de Médecins sans frontières (MSF) et de l'Association de la Banque Canadienne de Grains Inc (ABCG), ont uni leurs voix hier pour rappeler aux 25 ministres du Commerce qui participent à la rencontre que leurs discussions vont avoir des impacts sur les 146 États membres de l'OMC, ainsi que sur des millions d'hommes et de femmes.

Le président du CCCI, Gerry Barr, a d'ailleurs mentionné que «la réunion qui se déroule actuellement à Montréal est un exemple flagrant du manque dangereux de démocratie qu'il y a à l'OMC. Il y a juste 25 pays qui ont été invités, ce qui est moins de 20 % des pays membres de l'OMC». Selon M. Barr, «l'OMC devrait abandonner de façon permanente les mini-minis-

tielles et ses négociations en coulisse qui excluent la participation de plusieurs pays pauvres».

### L'agriculture au centre des débats

Le président de l'organisme Droits humains et démocratie, Jean-Louis Roy, a pour sa part mentionné que les règles entourant le commerce international devaient être plus équitables, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture. Il a vigoureusement dénoncé les importantes subventions à l'agriculture dont bénéficient les fermiers des pays riches, et le dumping de produits agricoles exercé par les États-Unis, le Japon et l'Union européenne.

«Aujourd'hui, le Japon, les États-Unis, et l'Union européenne vont dépenser un milliard en subventions à la production agricole, explique M. Roy. Ce qui fait 350 milliards par année. Si vous êtes un fermier africain, vous devez vous battre contre ces subventions. C'est une concurrence déloyale. Ce sont des règles qui sont radicalement inéquitables.»

Le représentant d'Oxfam, Mark Fried, a dénoncé les subventions de six milliards versées en 2001 aux producteurs de coton américains. «Les États-Unis occupent 40 % du marché mondial du coton, mais ce sont eux qui ont les coûts de production les plus élevés, souligne M. Fried. Ils sont capables de vendre leurs produits moins cher que les autres producteurs grâce à des énormes subventions qu'ils reçoivent.»

M. Fried souligne que 10 millions d'Africains vivant dans l'Ouest du continent dépendent entièrement du coton pour leur survie. Il indique également que les subventions américaines au coton dépassent

le budget total de l'aide au développement pour l'Afrique des États-Unis.

Stu Clark, de l'ABCG, exige que les subventions aux agriculteurs dans les pays riches cessent immédiatement, ainsi que le dumping. «Les fermiers des pays pauvres voient dans l'actuelle situation rien d'autre que la mort. Ils ne peuvent même plus vendre leurs produits sur leurs propres marchés à cause du dumping et des subventions», a déclaré M. Clark.

### Les médicaments génériques

La représentante de MSF, Carol Devine, a rappelé hier que 42 millions de personnes vivaient aujourd'hui avec le sida et que seulement 5 % d'entre elles avaient accès à des médicaments. Mme Devine invite les ministres du Commerce à agir le plus tôt possible pour permettre la fabrication de médicaments génériques pour venir en aide aux personnes qui souffrent du sida ou de différentes maladies et qui ne peuvent pas se payer des médicaments.

«Nos patients sont en train de mourir aujourd'hui, parce qu'ils n'ont pas accès à des médicaments. Les médicaments ne sont pas fabriqués, parce qu'il n'y a pas de marché. Les personnes pauvres n'ont pas les moyens pour acheter des médicaments, alors les compagnies pharmaceutiques n'en produisent pas pour eux», soutient M. Devine.

Elle demande aux pays riches de respecter leurs promesses faites à Doha qui impliquaient la création de nouvelles lois qui permettraient la production de médicaments, même pour des marchés qui n'existent pas. «La dignité humaine est, à mon sens, plus importante que le commerce», a déclaré Mme Devine.

Agriculture

## L'UPA a l'appui de la ministre Gauthier

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — La coalition créée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) pour sauvegarder l'agriculture québécoise contre les attaques de l'OMC, obtient l'appui de la ministre québécoise de l'Agriculture, Mme Francoise Gauthier.

Les agriculteurs québécois ont annoncé dimanche la création d'une coalition, GO5, pour appuyer leur secteur devant l'Organisation mondiale du commerce. Cet organisme international tente de réduire les obstacles au commerce des produits agricoles et, par conséquent, menace l'existence du système canadien de gestion de l'offre.

La ministre Gauthier a confirmé son appui à la Coalition de l'UPA. «La gestion de l'offre constitue un mode d'organisation qui permet aux producteurs d'obtenir un prix juste pour leurs produits, et aux consommateurs d'avoir un approvisionnement constant», a déclaré Mme Gauthier hier.

Au Québec, ce système de gestion de l'offre s'applique au secteur laitier, à l'élevage du poulet et du dindon, et à la production d'œufs.

### Conforme aux règles de l'OMC

Selon la ministre de l'Agriculture, ce système de gestion de l'offre «est conforme aux règles du commerce international qui sont édictées par l'OMC».

La ministre Gauthier entend participer à la réunion ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Cancún en septembre prochain, pour y défendre ce point de vue.

L'Union des producteurs agricoles (UPA) a profité du mini-sommet de l'OMC qui se déroule à Montréal actuellement, pour maintenir la pression sur le gouvernement fédéral afin qu'il conserve la protection dont jouit l'industrie agricole canadienne. Les pays membres de l'OMC se sont donné jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour s'entendre sur le sujet.

Le système de gestion de l'offre du Canada permet, sans subvention du gouvernement, de planifier certaines productions agricoles, afin d'éviter les surplus de production et de maintenir une certaine stabilité des prix pour les agriculteurs.

### Mécanisme de répartition

Le président de l'UPA, Laurent Pellerin, a repoussé l'idée, souvent avancée par les détracteurs, que le système de gestion de l'offre équivaut à subventionner l'industrie. «Il n'y a pas d'intervention financière du gouvernement. C'est plutôt un mécanisme qui permet aux producteurs de répartir la production des produits entre eux, de la planifier pour faire en sorte qu'on ne provoque pas de surplus tout en gardant un contrôle sur les importations», a déclaré M. Pellerin en fin de semaine.

Certains pays disent que le Canada pourrait en faire plus pour libéraliser les échanges en agriculture, mais l'Europe et les États-Unis subventionnent déjà leurs agriculteurs et n'ont pas l'intention de modifier leurs pratiques.

Laurent Pellerin ne voit par ailleurs pas de contradiction entre le système de gestion de l'offre du Canada et la volonté de l'OMC de libéraliser le commerce. «Le système de gestion de l'offre canadien empêche le dumping sur les marchés internationaux à des prix dérisoires», une pratique couramment utilisée par d'autres pays.

Le président de l'UPA se dit préoccupé par l'avenir de l'agriculture au pays car, dit-il, «les subventions allouées aux agriculteurs par certains partenaires commerciaux du Canada créent une situation de concurrence déloyale pour les producteurs d'ici».

## Un processus de vote à revoir

ALEC CASTONGUAY  
LE DEVOIR

Alors que les 26 ministres du commerce réunis à Montréal pour le mini-sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent aborder les deux dossiers chauds que sont l'agriculture et l'accessibilité aux médicaments génériques, ils vont également discuter de sujets moins connus mais tout aussi importants. C'est le cas du processus de vote lors des rencontres de l'OMC, lorsque les 146 pays membres sont présents.

Le processus de vote est probablement le sujet le plus urgent à régler pour les 26 délégations présentes, puisque la nouvelle formule doit idéalement entrer en vigueur pour le Sommet de Cancún, au Mexique, au début du mois de septembre. «Les propositions élaborées à Montréal risquent de se transporter au siège social de l'OMC, à Genève, et seront débattues durant le mois d'août», pense Sophie Dufour, spécialiste en droit commercial international au cabinet d'avocats Lapointe & Rosenstein.

### Laissés-pour-compte

La plainte sur le fonctionnement de l'OMC vient directement des pays pauvres, puisque lors du Sommet de Doha en novembre 2001, ces derniers n'ont

pas tous pu voter sur le texte final. L'Inde, insatisfaite de la proposition, a fait retarder la conclusion de la rencontre de 36 heures. Résultat: beaucoup de pays pauvres n'avaient pas les moyens d'annuler leurs billets d'avion pour rester à Qatar et ont dû partir avant terme.

Or, à l'OMC, toutes les décisions sont prises par consensus des pays présents. Certaines délégations n'ont donc pas apprécié d'avoir été présentes tout au long du sommet sans pouvoir se prononcer sur le résultat. Il faudrait donc qu'à l'avenir cette situation ne se reproduise plus.

Les idées avancées restent embryonnaires. L'une des solutions consisterait à changer l'acceptation des textes par consensus pour la remplacer par un vote, ce que l'OMC permet déjà en théorie dans sa convention, mais qui n'est jamais appliqué.

Sébastien Théberge, porte-parole de Pierre Pettigrew, ministre du Commerce international du Canada, dit ne pas savoir comment les choses vont changer dans ce domaine, mais affirme tout de même qu'il y a «une évolution de la tradition à l'OMC avec les nouveaux membres qui s'ajoutent» et que l'organisation doit rester «une structure fonctionnelle», même si pour l'instant, «le consensus fonctionne bien, malgré sa lenteur».

Là où les pays en voie de développement devront rester sur le qui-vive, c'est concernant certaines idées des grandes puis-

sances commerciales, souligne Sophie Dufour. «Si l'OMC passe éventuellement du consensus vers le vote, l'Union européenne et le Japon aimeraient bien que les pays les plus pesants sur le plan économique aient davantage prise sur les décisions, dit-elle. Les pays pauvres,

le Brésil et l'Inde en tête, ne sont évidemment pas d'accord, puisqu'ils perdraient les avantages qu'ils ont à faire partie de l'OMC.» C'est donc loin d'être fait, précieusement.

le Brésil et l'Inde en tête, ne sont évidemment pas d'accord, puisqu'ils perdraient les avantages qu'ils ont à faire partie de l'OMC.» C'est donc loin d'être fait, précieusement.

### Ressources limitées

L'autre requête des pays en voie de développement, toujours sur le processus de vote, concerne les temps alloués pour examiner les textes. «Le problème pour les pays pauvres, c'est qu'ils ont souvent un seul représentant au sommet, parce qu'ils n'ont pas les sous pour en envoyer plus, explique Sophie Dufour. Mais cet ambassadeur ne peut pas être partout à la fois. Si un document sort une heure avant la rencontre décisive, il n'est pas en mesure de l'étudier à fond, d'appeler sa capitale pour savoir si c'est bien ou non et de suivre les autres discussions qui ont lieu en même temps.» Les pays du Sud réclament donc des délais plus longs entre la remise des textes et les rencontres déterminantes.

Des points qui semblent très techniques, mais qui devront tout de même être abordés cette semaine. «Ce n'est pas aussi important que l'agriculture ou les médicaments, mais il faut quand même qu'ils avancent sur ces questions parce que ça peut être une source de discord importante à Cancún», soutient Mme Dufour.



PATRICK SANSFAÇON LE DEVOIR

Ce propriétaire d'une rutilante Porsche n'a manifestement pas apprécié le sort fait à sa voiture par des manifestants.

## • LES ACTUALITÉS •

### Négociations à Postes Canada

## Les facteurs ruraux sont les grands gagnants de l'entente

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les facteurs des régions rurales et suburbaines figurent parmi les grands gagnants des deux ententes conclues en fin de semaine entre Postes Canada et ses employés, ont affirmé les représentants syndicaux, hier.

Quelque 6000 travailleurs à contrat — en majorité des femmes — deviendront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004 des employés syndiqués bénéficiant d'un meilleur salaire et d'avantages sociaux, tels les congés de maternité et l'assurance-emploi, durant les huit prochaines années.

Cette entente, qui devra être entérinée par les travailleurs, assure l'élargissement des effectifs syndicaux alors que le mouvement syndical affiche un recul dans plusieurs secteurs.

«C'est un contrat historique qui modifie enfin les conditions désavantageuses auxquelles étaient soumis des milliers de facteurs ruraux et de banlieues», a dit hier Deborah Bourque, présidente du Syndicat canadien des travailleurs et travailleuses des postes. Le contrat ouvre également la voie à une expansion importante du secteur de la livraison de colis, a-t-elle ajouté.

### Augmentation annuelle de 3 %

Selon les dispositions d'un second contrat, les facteurs et les commis des postes déjà syndiqués obtiendront des augmentations de salaire de 12,5 % au cours des quatre prochaines années. Ils gagnent actuellement en moyenne 19 \$ de l'heure.

Outre des augmentations de salaire de 3 % par année, les principaux points inclus dans cette entente sont :

- la sécurité d'emploi pour tous les employés permanents à partir de la date de la signature du contrat ainsi que pour 4500 travailleurs additionnels;
- l'accès des employés occasionnels et à temps partiel aux programmes de retraite.

Selon le porte-parole de Postes Canada, John Caines, cet accord est bénéfique pour les deux parties. «Nous sommes stimulés par la perspective de nouvelles relations de travail pendant quatre ans», a-t-il déclaré.

La société de la Couronne et le syndicat des postiers avaient repoussé l'échéance de leur négociation, qui expirait dimanche à minuit, pour pouvoir conclure un accord ce week-end. Dès mercredi matin, les deux parties ont défini les bases de leur entente, évitant ainsi une grève nationale ou un lock-out.

La dernière grève des postes, déclenchée juste avant Noël en 1997, avait pris fin lorsque le gouvernement fédéral avait fait voter une loi d'urgence obligeant le retour au travail des employés.

### Conseil de presse

## Rejet d'une plainte contre trois quotidiens

CLAIRANDRÉE CAUCHY  
LE DEVOIR

Le Conseil de presse du Québec a récemment rejeté une plainte déposée par une citoyenne à l'endroit des quotidiens *Le Devoir*, *La Presse* et *The Gazette*. Dans une autre cause, le Conseil a cependant blâmé le journaliste Michel Morin de la Société Radio-Canada, pour un reportage sur les droits ancestraux des Innus.

En avril 2002, à la suite d'une manifestation contre la tenue d'une réunion des ministres du Travail du G8, la police de Montréal a fait le bilan des activités policières. Au cours de la même conférence de presse, la police a mentionné l'arrestation d'une personne en possession d'une arme à feu. Il s'avère cependant que cette dernière arrestation n'était pas liée à l'événement: il s'agissait plutôt d'un membre d'un gang de rue arrêté simultanément à quelques pâtés de maisons de la manifestation.

Dans les deux jours qui ont suivi, les trois journaux ont rapporté l'information en liant les deux événements, sans préciser que le prévenu armé n'était pas un manifestant. Pour la plaignante, cet amalgame «[...] nourrit chez le public une perception faussée, une image diffamatoire des manifestants [...]».

Dans la décision du Conseil de presse on peut lire que «l'erreur a été faite de bonne foi» et que «des journalistes, à l'intérieur des contraintes de temps qui étaient les leurs, n'avaient pas d'autres versions des faits permettant de contredire le lien établi par la police elle-même».

L'organisme, formé de représentants du public, des entreprises de presse et de journalistes, a néanmoins invité les médias et les journalistes «à la prudence dans leurs relations avec leurs sources, et au recours systématique à la vérification de leurs informations».

### La SRC et Michel Morin blâmés

Dans une autre cause, le Conseil de presse a par ailleurs adressé un blâme au journaliste Michel Morin et à la Société Radio-Canada (SRC) pour un reportage portant sur l'inexistence de droits ancestraux des Innus au Québec diffusé sur les ondes de la société d'État en octobre 2002. Le reportage avait fait l'objet d'une plainte de la part de quatre des négociateurs de «L'Approche commune», dont l'ancien mandarin Louis Bernard.

Les plaignants reprochent au journaliste d'avoir laissé entendre que des études mentionnées dans son reportage démontraient l'inexistence de droits ancestraux pour les Innus, «alors que les auteurs de ces études ne tirent aucune conclusion» à ce sujet. On reproche également au journaliste de ne pas avoir précisé que les études en question étaient «fortement contestées par d'autres spécialistes».

Dans sa décision, le Conseil conclut que le journaliste Michel Morin a «interprété les résultats des nouvelles études révélées par ses soins, mais au-delà des conclusions que les chercheurs impliqués avaient eux-mêmes tirées». Selon l'organisme, le traitement du sujet était incomplet sur le plan de l'équilibre, omettant de présenter les points de vue divergents d'autres études.

Le Conseil de presse constitue un tribunal d'honneur, les décisions qui en découlent n'impliquent pas de sanction formelle.

### Arrestations en Iran dans l'affaire Kazemi

## En attendant une confirmation de l'Iran, Graham est dans l'expectative

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Parce qu'Ottawa attend toujours la confirmation de l'arrestation, en Iran, de cinq personnes reliées à la mort de la journaliste Zahra Kazemi, le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham, s'est fait discret sur les prochaines démarches auprès des autorités iraniennes.

Néanmoins, l'annonce de l'arrestation de cinq individus reste un «développement positif», a noté M. Graham, lors d'un point de presse à l'extérieur de son bureau de comté, à Toronto, hier.

«Avant de prendre d'autres mesures, nous allons attendre d'avoir [...] des informations complètes de l'Iran sur l'identité et les raisons des arrestations», a déclaré le ministre, refusant de commenter davantage ce récent développement. «Nous voulons seulement nous assurer

que ceux qui sont responsables de cette mort horrible seront arrêtés, et ce, peu importe de qui il s'agit. Nous ne voulons pas que des subalternes soient arrêtés et utilisés pour couvrir l'affaire», a-t-il poursuivi.

### Toujours un mystère

Annoncée samedi, l'arrestation de cinq personnes demeure encore tout un mystère, aucun détail n'étant dévoilé. Ces cinq personnes, selon la radio officielle de l'État, seraient reliées au décès de la journaliste et photographe canadienne d'origine iranienne, Zahra Kazemi. Cette dernière est morte, le 10 juillet dernier, battue à mort alors qu'elle se trouvait en détention. Elle avait été arrêtée pour avoir pris des photos d'une prison. Son fils, Stephan Hachemi, réclame depuis le rapatriement de la dépouille de la victime.

Hier, le porte-parole du ministre iranien des Affaires étrangères, Hamid Reza Assefi, a répété devant des journalistes que le gouvernement iranien

était prêt à collaborer avec le Canada. Si Ottawa ne peut obtenir l'identité des prévenus, ce serait parce que le ministère iranien des Affaires étrangères n'a pour le moment «aucune information sur les agents arrêtés». «Lorsque nous en recevons, nous n'avons aucun problème pour un échange d'informations dans le cadre de la coopération entre gouvernements», a précisé le porte-parole, de Téhéran, cité par l'Agence France-Presse.

Le fils de Zahra Kazemi, qui critique ouvertement le gouvernement canadien de ne pas en faire assez, doit rencontrer M. Graham aujourd'hui, à Toronto. Philip MacKinnon, l'ambassadeur du Canada en Iran qui a été rappelé au pays, doit aussi participer à l'entretien où se trouvera également l'avocat de M. Hachemi.

Stephan Hachemi plaide pour que le Canada adopte des mesures plus musclées envers l'Iran. Il suggère, entre autres, qu'Ottawa porte l'affaire à l'attention du Tribunal pénal international (TPI).



Gene Loughlin, propriétaire d'un bar près de Times Square, en grille une avant que le nouveau règlement sur la fumée dans les lieux publics n'entre en vigueur.

### Entrée en vigueur d'un règlement anti-fumeurs

## New York: interdit de fumer, même sur scène

MICHAEL GORMLEY  
ASSOCIATED PRESS

Albany — Ce n'est pas la joie chez les fumeurs de l'État de New York. Votée en décembre dernier, l'interdiction de fumer sur les lieux de travail vient d'entrer en vigueur. Outre les bars, les restaurants et les discothèques, la loi a aussi quelques conséquences inattendues dans le monde du spectacle.

L'interdiction, qui suit une mesure similaire adoptée dans la seule ville de New York l'an dernier, est considérée par ses adversaires comme une des plus strictes aux États-Unis. Elle a des répercussions jusque sur les spectacles où la cigarette est utilisée comme accessoire — comme la pièce *Douze hommes en colère* — qui devront désormais être non fumeurs, a souligné le porte-parole du Département de la Santé de l'État, William Van Slyke.

En principe, les villes et les comtés pourront demander le cas échéant une dérogation. Mais la pilule risque d'être amère pour des acteurs comme Denis Leary, qui fume tout au long de son one-man show *No Cure for cancer* (Pas de remède pour le cancer).

«Lorsqu'une loi empêche sur les arts, cela revient presque à priver les gens de la liberté d'expression», juge Audrey Silk de l'association des Citoyens militant contre le harcèlement des fumeurs. «C'est comme de la censure.»

Les partisans de l'interdiction estiment que restreindre la possibilité de fumer en public pourrait aider à changer plus encore le regard de la société sur la cigarette et ainsi aider les fumeurs à arrêter et les non-fumeurs à ne pas commencer.

«Aujourd'hui, l'image que nous avons du fumeur est celle d'une personne seule sous la pluie avec sa cigarette, et ce n'est pas vraiment l'image glamour que nous

avions dans les années 40 et 50», affirme Russell Sciantra, directrice du Centre pour un New York sans tabac. La nouvelle mesure «va avoir un impact énorme sur la perception de la cigarette chez les enfants».

Une note interne d'un fabricant de cigarettes datant de 1992 rendue publique dans le cadre d'un litige estimait qu'une interdiction sur le lieu de travail pourrait réduire la consommation moyenne de cigarettes de 10 % et que le taux de fumeurs décidant de renoncer au tabac bondirait à 74 %.

### Anticipation

Certains ont anticipé l'interdiction. Les réunions des Alcooliques anonymes (AA) souvent représentées au cinéma comme des «confessionnaires» enfumés, ont instauré des séances non-fumeurs. «Dans mon groupe, on fait une pause au milieu de la réunion et les gens sortent pour fumer», souligne un membre des AA qui a demandé à n'être présenté que par son prénom, Richard. Il souligne que les réunions sont de plus en plus non-fumeurs depuis quelques années car les églises, les écoles et les hôpitaux où les AA louent des locaux interdisent la cigarette.

Du côté des prisons, l'État de New York a interdit le tabagisme à l'intérieur des établissements en janvier 2001, rappelle le porte-parole du département des services pénitentiaires James Flateau.

De nombreuses universités avaient déjà interdit la cigarette. La nouvelle loi de l'État autorise toutefois le tabac dans certaines chambres de résidences universitaires à moins que le règlement des campus n'interdise complètement la cigarette, selon le département de la Santé de l'État. En revanche, elle interdit les salles fumeurs pour les enseignants et d'autres employés dans les écoles primaires et secondaires.

### EN BREF

### Le virus du Nil infecte des moustiques du Québec

(PC) — Pour la première fois en 2003, des moustiques infectés par le virus du Nil occidental ont été recensés au Québec, plus précisément dans la région de la Montérégie. Pendant ce temps, le nombre d'oiseaux infectés par le virus du Nil occidental est à la hausse. Jusqu'ici, 13 oiseaux atteints par le virus ont été recensés dans les régions de l'Ouest-Québécois, de la Montérégie, de Québec, Chaudière-Appalaches, de Laval, de Montréal et des Laurentides. Toutefois, aucun cas humain n'a encore été rapporté au Québec. De simples gestes peuvent permettre de se protéger contre le virus du Nil. Ainsi, lorsque les moustiques sont nombreux au début et à la fin de la journée, il est préférable de porter des vêtements tissés serrés, longs, de couleur claire et d'utiliser un chasemoustiquier. Des moustiquaires en bon état et l'élimination de sources

d'eau stagnante sur sa propriété sont également de mise. Le virus du Nil occidental est transmis par la piqûre d'un moustique infecté par un oiseau porteur. Dans la grande majorité des cas, il ne provoque aucun symptôme. Dans les quelques cas contraires, les symptômes s'apparentent à ceux de la grippe et, dans moins d'un pour cent des cas, le virus peut entraîner des complications telles des encéphalites. Les cas de mortalité, très rares, surviennent surtout chez des personnes âgées présentant une vulnérabilité.

### Recherche sur les lésions de moelle à Québec

(PC) — D'ici quelques semaines, le Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université Laval, à Québec, offrira les services d'un laboratoire de thérapie génique et de transplantation cellulaire pour la recherche sur la lésion de la moelle épinière. Il s'agit d'une première au Québec. La préoccupation pour ce type de recherche a

connu un regain d'intérêt depuis l'accident survenu en 1995 à l'acteur américain Christopher Reeve. Il avait alors été victime d'une chute à cheval. M. Reeve, qui a déjà incarné le personnage de Superman au grand écran, s'est servi de son image pour attirer l'attention de la population sur les conséquences de ce type d'accident. Il a notamment donné son nom à une fondation, au New Jersey. Au cœur du projet du CHUL, se trouve un nouveau chercheur, Steve Lacroix. À 30 ans, M. Lacroix se présente à Québec fort d'une expérience postdoctorale en neuroscience acquise à la fois à la University of California de San Diego et à l'Université McGill de Montréal. Il a pris possession la semaine dernière de ses nouveaux locaux.

### Un Canadien détenu au Liban

(PC) — Un citoyen canadien est emprisonné au Liban depuis trois semaines sans qu'aucune accusation n'ait été retenue contre lui jusqu'ici. Bruce Balfour, 52 ans, de l'Alberta, aurait été arrêté à son arrivée à Beyrou-

th, le 10 juillet. Il travaillait sur un projet de reboisement des cèdres du Liban. Les autorités libanaises n'auraient fait part de cette arrestation à leurs homologues du Canada qu'après 10 jours de détention. Selon ce que M. Balfour a dit à l'ambassadeur canadien, il a été arrêté à cause d'une visite antérieure en Israël; il dit avoir été traité de façon horrible par les autorités libanaises. Ottawa attend des explications du gouvernement libanais.

### Ahenakew devant la justice

(PC) — L'ancien chef de l'Assemblée des Premières Nations, David Ahenakew, devra s'expliquer devant un tribunal de la Saskatchewan, à partir d'hier, à propos de commentaires extrêmement controversés tenus à l'égard des Juifs. M. Ahenakew, un membre de l'Ordre du Canada, est accusé d'incitation à la haine. Il avait soulevé une tempête d'indignation à travers le pays, en décembre dernier, lorsqu'il avait d'abord qualifié les Juifs de maldie, et qu'ils avaient mérité d'être frittés par les nazis.

### Inondations au Saguenay en 1996

## L'aménagement du lac Kénogami sera passé au peigne fin

JOCELYNE RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Afin d'éviter de revivre le déluge du Saguenay de juillet 1996, Ottawa et Québec joignent leurs efforts en vue de permettre à la population de passer au peigne fin le projet d'aménagement du lac Kénogami, tel qu'élaboré par Hydro-Québec.

L'examen public de l'impact environnemental du projet débutera la semaine prochaine, le 5 août, à Saguenay, et la commission mise sur pied pour examiner le dossier doit remettre son rapport aux deux gouvernements au plus tard le 24 octobre.

Les personnes ou groupes désireux de présenter un mémoire ont jusqu'à vendredi pour annoncer leur intention. Le nombre de jours d'audiences sera déterminé en fonction de la quantité de mémoires soumis.

Le projet a pour objectif de rendre les ouvrages du lac Kénogami conformes à la loi sur la sécurité des barrages, de manière à éviter tout dépassement des seuils majeurs d'inondation sur les rivières Chicoutimi et aux Sables.

Les infrastructures projetées par Hydro-Québec, au coût de 170 millions, visent aussi à stabiliser le niveau du lac Kénogami en période estivale pour répondre aux besoins des riverains.

Le projet comprend entre autres la création d'un réservoir sur la rivière Pikauba, l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables, la consolidation et le rehaussement des digues du pourtour du lac Kénogami et la mise en place d'un système amélioré de gestion prévisionnelle.

### Suite des inondations

À la suite des intenses précipitations de juillet 1996 qui ont causé des inondations exceptionnelles dans la région du Saguenay et forcé l'évacuation de milliers de citoyens de la région pendant plusieurs jours, le gouvernement du Québec avait mis sur pied une commission scientifique et technique chargée de formuler des recommandations visant à améliorer la gestion des barrages.

En 2000, Hydro-Québec recevait du gouvernement le mandat de réaliser des études en vue de préparer un avant-projet d'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami.

La commission d'examen du projet est composée de trois personnes: Claudette Journault, Claude E. Delisle et Michel Germain. La présidence a été confiée à Mme Journault, qui a déjà présidé 19 commissions d'examen et audiences publiques. Elle est vice-présidente du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1995.

La première partie des travaux de la commission, qui consistait à fournir de l'information sur le projet, a eu lieu en mai.

LE DEVOIR

## LE MONDE

AFGHANISTAN

## Une question anodine jugée blasphématoire

GRÉGOIRE POURTIER  
LIBÉRATION

Kaboul — La question, posée dans un article de l'hebdomadaire *Aftab*, paraissait anodine: «Si l'Islam est la dernière religion révélée, la plus aboutie, pourquoi les pays musulmans sont-ils à la traîne du monde moderne?». Une remarque jugée blasphématoire par certains milieux de Kaboul, puisqu'elle remettait en cause la valeur du Coran. «La démocratie nécessite des sacrifices», répond sereinement le «blasphémateur», Sayyed Mahdawi, libéré après une semaine de prison. Le jeune journaliste, longtemps exilé en Iran, a fait cinq ans d'études islamiques. Il n'ignorait pas que ce «si» allait déclencher les passions, qu'il donnait le bâton pour se faire battre alors qu'il publie depuis plusieurs semaines des articles agressifs sur tout ce que Kaboul compte comme chefs de guerre reconvertis à la démocratie.

Cette fois, des fondamentalistes aux plus modérés, la condamnation a été unanime. Un curieux débat sur la liberté de la presse s'est ainsi engagé, moins sur le fond que sur la forme. Personne ne tolère les propos de journalistes, mais chacun veut prendre la main et affirmer son autorité. La Cour suprême a obtenu l'emprisonnement du journaliste et d'un collaborateur du journaliste, le ministère de la Culture et de l'Information leur libération. Arbitre en ballottage difficile, le président Karzaï a accédé successivement aux deux demandes. Aujourd'hui, les deux institutions se disputent le droit de les juger, des commissions parallèles planchant sur le sujet.

En attendant, Sayyed Mahdawi se sait en danger. Il est presque étonné de ne pas encore avoir été tué alors qu'il a refusé la protection offerte par le ministère de l'Intérieur. Dans l'entourage du Président, on assure que le mettre en prison était le meilleur moyen de le protéger. La presse s'est déchaînée contre eux, des manifestations ont été organisées et on a pu craindre l'embrasement. Mais personne n'a voulu jouer avec le feu. Après l'effervescence des premiers jours, il a fallu se positionner: Hamid Karzaï ne veut froisser aucune sensibilité. Hamid Moubares, ministre délégué à l'Information, juge qu'il s'agit seulement d'une «erreur de jeunesse». Ahmad Manawi, juge à la Cour suprême, avance comme argument principal les risques de déstabilisation du pays. «Ces gens, encouragés par les étrangers, semblent ignorer les réalités du pays. Il nous faudra beaucoup de temps pour calmer les esprits», déplore-t-il, assurant que «des milliers de photocopies de l'article circulent en province pour faire croire que le gouvernement central ne contrôle rien et laisse les journalistes écrire n'importe quoi...» Manawi joue volontiers au démocrate, mais les prises de positions récentes de la Cour suprême ne laissent pas planer de doutes sur ses motivations.

En juin 2002, il y avait eu l'affaire Sima Samar, ministre de la Condition féminine, elle aussi accusée de blasphème. Six mois plus tard, l'interdiction des chaînes de télévision étrangères sur le câble. Les questions religieuses restent le plus souvent un outil politique, une ligne de fracture entre franges traditionnelles et modérées. Sayid Mahdawi assure ne pas avoir été manipulé et avoir agi seul. Qu'il soit de confession chiite et proche des partis de gauche est presque anecdotique. La moindre étincelle peut faire vaciller le fragile édifice de la reconstruction afghane. Cette fois, chacun a préféré jouer la conciliation. Mais Mahdawi a promis de ne pas s'arrêter là. «Je ne crois pas que *Aftab* [l'hebdomadaire où l'article est paru] rouvrira. Mais moi je ne fermerai pas la bouche...»

EN BREF

## Berlusconi affronte une nouvelle crise

Rome (Reuters) — Le président du conseil italien, Silvio Berlusconi, n'a toujours pas réussi hier à éteindre la querelle interne qui ébranle son gouvernement, qu'un des partis de la coalition au pouvoir a menacé de quitter en raison de son opposition à l'application de la loi d'immunité protégeant le Cavalieri. L'Union démocratique du Centre (UDC) menace de quitter le gouvernement si le ministre de la Justice, Roberto Castelli, ne revient pas sur sa décision d'invoquer la nouvelle loi controversée pour bloquer une enquête sur des fraudes fiscales présumées de l'empire médiatique de Berlusconi, Mediaset. Même si la classe politique italienne estime que cette affaire ne provoquera pas la chute du gouvernement, les dirigeants de la coalition ont multiplié les discussions téléphoniques au cours du week-end sans parvenir à une solution de compromis, pourtant nécessaire avant le vote demain au Parlement d'une motion de censure déposée par l'opposition de gauche contre Castelli.

## Hun Sen l'emporte

Phnom Penh (Reuters) — Le Parti du peuple cambodgien (PPC) du premier ministre sortant Hun Sen est arrivé en tête des élections législatives organisées dimanche, d'après les premiers résultats annoncés hier. Sur la base du dépouillement de 12 % des bureaux de vote, la commission électorale nationale a fait savoir que le PPC avait remporté 53 % des suffrages. Même si les résultats définitifs ne seront pas connus avant plusieurs jours, le parti d'opposition de Sam Rainsy est donné second avec 19,7 % des voix. Le Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif (Funcinpec), formation royaliste partenaire de la coalition sortante de Hun Sen, est pour sa part crédité d'un score de 17,6 %.

## Attentat à Bombay

Bombay (AFP) — Quatre personnes ont été tuées et au moins 31 blessées dans une explosion hier à bord d'un autobus à Bombay, la capitale économique de l'Inde. Dans une déclaration à Zee TV News, Krispashankar Singh, ministre de l'Intérieur du gouvernement local de l'État voisin de Maharashtra, a lié l'explosion à une série d'attentats meurtriers commis ces derniers mois à Bombay, mais sans établir qui en étaient les auteurs.

## Le «mur» hante le voyage d'Ariel Sharon à Washington

REUTERS

Washington — Avec la promesse de libérer 540 détenus palestiniens, le premier ministre israélien Ariel Sharon espère pouvoir apaiser les craintes américaines sur le «mur» de protection construit par l'Etat hébreu en Cisjordanie.

Dans les territoires palestiniens, des manifestations ont eu lieu hier pour protester contre la construction de cette ligne de défense, qui se présente tantôt comme un mur de béton, tantôt comme une clôture électronique, et pour demander la libération de l'ensemble des quelque 6000 prisonniers palestiniens.

Sharon, qui est arrivé dimanche soir aux États-Unis et qui rencontrera aujourd'hui le président américain à la Maison-Blanche pour évoquer l'avancée de la «feuille de route» pour la paix, explique que cette ligne de protection a pour objectif d'éviter que des kamikazes palestiniens ne puissent atteindre des villes israéliennes.

Les Palestiniens craignent pour leur part que cette séparation n'empêche sur leurs territoires de Cisjordanie et ne serve en réalité à fixer de facto les frontières d'un futur État palestinien. Bush a fait part de son inquiétude quant à ce projet, qu'il a qualifié de «problème» après sa rencontre vendredi à la Maison-Blanche avec le Premier ministre palestinien Mahmoud Abbas.

Selon des témoins, les forces israéliennes ont fait au

moins cinq blessés hier en tirant des gaz lacrymogènes et des balles en caoutchouc pour disperser des activistes pro-palestiniens opposés à l'édification de ce «mur». Les soldats ont ouvert le feu sur une foule d'environ 300 manifestants (30 Israéliens, environ 200 Palestiniens et une cinquantaine d'étrangers) qui s'étaient rassemblés de part et d'autre de la clôture et avaient tenté d'y percer une brèche.

La visite de Sharon à la Maison-Blanche sera la huitième, mais celle-ci intervient juste après celle d'Abbas qui a consolidé sa position aux yeux de Washington qui voit en lui un dirigeant modéré, résolu à mettre un terme à presque trois ans d'intifada.

Sharon se présente cependant à Washington après avoir adopté une série de mesures à même de restaurer la confiance entre les deux parties. Israël a ainsi démantelé dimanche deux importants barrages routiers près de Ramallah et d'Hebron fermés depuis le début de la deuxième intifada en septembre 2000. L'armée a également délivré 5000 permis de travail en Israël à des Palestiniens et a autorisé la reprise des services de transport en commun entre les villes de Naplouse et Djénine en Cisjordanie.

Surtout, le gouvernement a accepté dimanche la libération de 540 prisonniers palestiniens, parmi lesquels 210 membres de mouvements extrémistes et 210 prisonniers liés au Fatah de Yasser Arafat.

C'est la première fois qu'Israël donne des chiffres précis sur ces libérations prévues de prisonniers qui doivent permettre de renforcer la «feuille de route» et d'aider Abbas à trouver le soutien populaire nécessaire à sa mise en œuvre.

Le premier ministre israélien s'était jusqu'alors montré réticent à libérer des activistes palestiniens mais souhaite aider Abbas, soumis à la pression de mouvements extrémistes tels que le Hamas ou le Jihad islamique, desquels il a obtenu le mois dernier une trêve de trois mois des attaques contre Israël.

Aucun des prisonniers qui doivent être libérés n'a été impliqué dans des attaques contre des Israéliens, ont néanmoins précisé des responsables. Les libérations «devraient intervenir dans la semaine qui vient», a déclaré dimanche un haut responsable israélien accompagnant Sharon à Washington.

«C'est une mesure positive prise par le gouvernement israélien et nous espérons assister aux libérations de davantage de groupes de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes», a réagi dimanche le ministre palestinien de l'Information Nabil Amr.

Mais le Hamas et le Jihad islamique réclament la libération de tous les prisonniers. «Si le gouvernement ne libère pas tous les prisonniers palestiniens, je pense que la trêve s'effondrera», a ainsi déclaré Mohammed al-Hindi, dirigeant du Jihad islamique.



LUC GNAGO REUTERS

La guerre fait rage dans la capitale, mais également dans la majeure partie du pays.

## «Personne ne viendra nous sauver»

À Monrovia, les réfugiés s'entassent dans les écoles, le stade, le temple maçonnique. Certains gagnent la plantation d'hévéa de la Firestone.

Les deux principales villes du Liberia, soit la capitale Monrovia et le port de Buchanan, dans le sud-est du pays, étaient en proie à de violents affrontements hier malgré les nombreux appels internationaux en faveur d'un arrêt des combats.

VIRGINIE GOMEZ  
LIBÉRATION

Monrovia — Une femme aux yeux exorbités, portant sur la tête un bonnet de bain en plastique, déboule sur la place du marché. «Vous demandez si on a de l'eau potable?» hurle-t-elle en montrant le ciel nuageux, d'où tombe une pluie drue et incessante: «Notre problème, c'est le tcho tcho [la nourriture]». Elle se frotte frénétiquement le ventre et répète: «Il n'y a rien à manger». Autour d'elle, les gens rient, un peu interloqués.

À l'image de la ville de Monrovia, la capitale du Liberia, cette femme a l'air d'être devenue folle. Elle repart en courant. Quelques marchandes haussent les épaules. A leurs pieds, elles ont disposé en petit tas des racines de manioc: le prix de la botte a quadruplé depuis le début de l'offensive des rebelles du Lurd contre le régime du président Charles Taylor. Les clients se font rares, les dizaines de personnes qui errent dans le centre ville ont tout perdu.

Le riz, la denrée de base au Liberia, est devenu presque introuvable. «Nous en avons cherché partout en ville, parce que nous en avons besoin pour nourrir nos patients, mais nous n'en avons trouvé qu'une quantité insignifiante», explique Catherine Goodman Johns, de l'ONG britannique Merlin.

À Tubmanburg School, le nombre de ménages réfugiés est passé de 4000 à plus de 6000 en une semaine, et les déplacés fuyant les combats continuent d'affluer. Sous un préau, on vend des piments, quelques poissons de rivière. La farine de maïs distribuée par le Programme alimentaire mondial par l'entremise des ONG locales s'arrache à prix d'or. «D'ici une semaine, la situation alimentaire sera vraiment critique», précise Catherine Goodman Johns.

«Quand on n'a rien à manger, alors on boit de l'eau», résume Thomas Fall Bulley. Le vieil homme est arrivé de Saint Paul Bridge quand les combats ont commencé il y a une semaine. Il a perdu sa femme en route. Il ignore où elle se trouve. «J'ai perdu confiance, j'ai perdu l'espoir, personne ne viendra nous sauver». Fuyant dans la panique, les familles se sont dispersées partout en ville. Terence, un jeune homme de trente ans acquiesce. Sa sœur aînée a été tuée par un obus près de l'ambassade des États-Unis. Lui non plus ne croit plus à l'intervention: «Les Américains m'ont déçu. Tout le monde a perdu des proches, vous marchez dans la rue, et l'instant d'après vous êtes mort.»

Au temple maçonnique situé à Mamba Point, sur le flanc de la colline exposé au front, les balles perdues tombent ou tuent plusieurs personnes par jour. Du temps des premiers présidents libériens, la rumeur affirmait qu'on y pratiquait des sacrifices humains. Devenu aujourd'hui un camp de déplacés, ses murs épais, per-

cés de larges fenêtres, offrent une protection insuffisante. «Celui qui était responsable de la distribution d'eau a été tué par une balle il y a une demi-heure», affirme l'un des déplacés. Soudain, on entend un ricochet contre le mur. Un mouvement de panique saisit ceux qui s'étaient risqués à l'extérieur. En courant, ils se précipitent dans la grande salle bondée du rez-de-chaussée. Tout le monde est assis, prenant garde de ne pas s'exposer devant les larges fenêtres. Récemment, même l'orphelinat Balla K. Davis s'est déplacé dans ce lieu pourtant peu sûr. Jennie Brauwne s'arrache les cheveux, au milieu de 65 enfants qui courent dans tous les sens.

Les balles perdues enrichissent pourtant quelques pauvres hères qui font commerce de sacs de sable pour protéger les lieux de regroupements les plus exposés. «Nous sommes payés par les ONG 200 dollars pour un camion plein», explique un homme. Ils sont 70 à s'activer sur la plage. Les sacs serviront à boucher les fenêtres, et à protéger les réservoirs d'eau. Quand la plage ne sert pas de réservoir pour construire bunkers et casemates, elle fait office de cimetière. Des dizaines de victimes des bombardements sur Mamba Point y ont été enterrés.

«Pour aller où?»

Beaucoup ne veulent plus bouger. Chassés par la rébellion venue du nord du pays, vers les camps de déplacés autour de Monrovia, pour finalement atterrir dans le quartier dit résidentiel de la capitale, ils n'ont plus le courage de fuir encore. «Pour aller où?» demande Fatou Firmin, une fripière âgée de 65 ans, réfugiée au temple. Elle désigne l'un de ses enfants entouré d'une serviette. «Nous avons tout perdu, il n'a même plus de vêtements.» D'autres continuent leur course éperdue vers la sécurité. Les combats n'ont pas encore atteint le grand stade Samuel Doe, vers lequel cheminent des files ininterrompues de gens. La population du grand stade a triplé en une semaine. Un infirmier de MSF estime à 45 000 le nombre d'occupants.

Certains ont aménagé l'espace réduit qui sépare le sol des tribunes: moins d'un mètre de plafond, il faut s'accroupir pour pénétrer dans le réduit, où résonne la même complainte que partout ailleurs en ville. La dernière distribution a eu lieu avant le début de la récente offensive des rebelles du LURD (Libériens Unis pour la Réconciliation et la Démocratie), il y a plus d'une semaine. Recroquevillé dans un coin, Samuel, encore terrorisé à fuir à la fois les combats et les miliciens de Charles Taylor: «J'avais peur des combats, puis les soldats gouvernementaux sont venus chez moi et ont dit qu'ils allaient me bombarder si je ne donnais pas d'argent. Alors je suis parti, ils ont pillé ma maison.» A une centaine de kilomètres de Monrovia, la plantation d'hévéa de Firestone, qui fonctionne encore, offre un refuge. «Il y a environ 50 000 déplacés ici», explique un employé. «Mais avec tous ces gens ici, et tout le matériel, nous avons peur d'être attaqués.»

Beaucoup de gens ont quitté Monrovia, d'autres arrivent de Buchanan. Charles Larma, un homme d'affaires, affirme avoir quitté les environs de Buchanan lorsque le MODEL a attaqué la plantation de IAC à une quarantaine de kilomètres de la ville dimanche dernier. En catastrophe, Charles Larma a réussi à monter dans un pick up. Hier, le MODEL a pris la ville de Buchanan, poussant vers Monrovia de nouveaux déplacés.

## Guérilla et opérations coup de poing en Irak

ASSOCIATED PRESS

Bagdad — «L'état se resserre» autour de Saddam Hussein, à en croire les forces américaines qui continuent cependant d'être la cible d'attaques en Irak, alors qu'elles multiplient les opérations coup de poing contre des repaires présumés des fidèles du dictateur déchu.

Un soldat américain a été tué et trois autres blessés hier dans l'explosion d'une grenade au passage de leur véhicule dans la rue de Palestine au centre de Bagdad, selon le Commandement central. Au nord de la capitale, sur la route reliant Baqouba à Takrit, la ville natale de Saddam Hussein, une bombe installée sur un tronçon de palmier a été mise à l'eau dans la Diale, un affluent du Tigre, pour dériver et exploser sous un pont que l'armée réparait. Les ponts sont des ouvrages cruciaux pour ce pays traversé par deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate. Le ponton mis en place par les militaires pour permettre le passage des civils pendant les réparations du pont a été fermé à la suite de l'attentat.

La région se trouve dans «le triangle sunnite» de résistance à la présence étrangère et de soutien à Saddam Hussein, qui s'étend au nord et à l'ouest de Bagdad.

Quarante-neuf soldats américains sont tombés sous le feu ennemi depuis la fin des principaux combats le 1<sup>er</sup> mai, soit 164 en tout depuis le début de la guerre en mars (17 de plus que pour la guerre du Golfe en 1991).

A Takrit même, les forces américaines ont trouvé des munitions fraîchement enterrées près d'un bâtiment abandonné ayant appartenu à la milice des Fedayine de Saddam. Selon le commandant Bryan Luke, chef de la patrouille qui a découvert l'arsenal, celui-ci, qui comprend notamment 40 mines, représentait de quoi mener environ un mois d'attaques contre la coalition.

Les forces américaines pensent avoir manqué d'attraper, à quelques heures près, le raïs lui-même, une première fois à Mossoul (en vertu d'informations recueillies après la mort des deux fils) et une autre fois dans une ferme près de son bastion de Takrit. Dans cette ville, un homme qui tirait au fusil d'assaut contre les soldats a été tué à l'aube hier, selon les militaires.

L'armée a refusé en revanche de confirmer avoir mené une opération dimanche soir dans le quartier huppé de Mansour, à Bagdad. D'après des témoins, les soldats ont tiré et fait irruption dans la résidence du prince Rabiah Mohammed al-Habib, l'un des plus influents chefs tribaux d'Irak. Ce dernier, absent au moment du raid, a «découvert que la maison avait été fouillée sans «prendre de gants».

## Le feu ravage le sud de la France

REUTERS

Nice et Ajaccio — De violents incendies ont provoqué hier une nouvelle situation de crise dans le sud de la France et dans le sud de la Corse. Deux personnes sont mortes brûlées dans le massif des Maures (Var) et une troisième personne a été découverte morte à Sainte-Maxime, également dans le Var.

Comme le craignait la sécurité civile qui avait lancé une alerte rouge en raison de l'extrême sécheresse et du retour du vent sur le littoral méditerranéen, de multiples départs de feux ont embrasé près de 6000 hectares de pinède ou de garrigue.

En quelques heures, des flammes de plusieurs dizaines de mètres de hauteur ont provoqué l'évacuation de plusieurs milliers de personnes, essentiellement des estivants, et brûlé des dizaines d'habitations.

Sainte-Maxime, Saint-Raphaël et Fréjus sont privés d'électricité et de téléphone et les groupes électrogènes ne résistent pas à la chaleur intense. «La situation est exceptionnelle en raison des conditions climatiques et du nombre de départs de feux», a déclaré un porte-parole du centre régional de lutte contre les incendies.

Plus de 1500 sapeurs-pompiers ont été engagés sur le terrain. Ils ont reçu dans le Var le renfort d'une petite colonne de sapeurs italiens et en Corse d'un hélicoptère bombardier d'eau transalpin.

Les corps calcinés de deux personnes âgées ont été retrouvés hier près de La Garde-Freinet, au cœur du massif des Maures, dans le Var, où un important incendie de forêt s'est déclaré en milieu d'après-midi, at-on appris auprès de la gendarmerie. Le corps d'une troisième victime du feu a été découvert à Sainte-Maxime où le feu a traversé des lotissements entiers.

Entre Bonifacio et Porto-Vecchio, en Corse-du-Sud, un feu a parcouru 100 hectares en deux heures et demi et contraint des centaines de vacanciers à fuir. Les touristes menacés ont été confinés chez eux ou conduits sur des plages d'où ils ont été évacués.

## É D I T O R I A L

Ariel Sharon  
et le mur

Le président Bush partage avec le premier ministre palestinien Mahmoud Abbas une préoccupation de taille: la construction par Israël d'un mur long de 145 kilomètres. Pour apaiser les craintes que suscite à Washington cette clôture en béton, le gouvernement israélien a annoncé la libération de centaines de prisonniers. Le geste a fait long feu. La préoccupation demeure aussi vive.

Le jour qu'entreprend aujourd'hui à Washington le premier ministre Sharon s'annonce particulièrement rude pour ce dernier. Des sept rencontres que Sharon a eues avec Bush, aucune n'a été précédée par une mise en garde aussi ferme que celle que le chef de l'exécutif américain vient d'adresser au gouvernement israélien. Au terme de son sommet avec le premier ministre palestinien Mahmoud Abbas, le président Bush a clairement indiqué que la construction du mur l'insupportait. On le comprend: l'énergie accordée à l'articulation de la feuille de route et depuis lors à la concrétisation de celle-ci, risque fort de buter, voire d'échouer sur ce mur. Bref, il y a du crédit de la Maison-Blanche.

Le mur en question a été construit dans le but d'empêcher les kamikazes, au mieux, de commettre des attentats, au pire, de réduire le nombre de ceux-ci. Mais voilà qu'à la faveur de sa mise en place, le gouvernement Sharon a commandé des tours et des détours de manière à ce que certaines colonies se retrouvent bel et bien du côté israélien de la frontière. Grâce à ces zigzags, on a quelque peu modifié la carte géographique. En clair, de l'espace a été grignoté de façon à ce qu'il soit ultérieurement sujet de rapport de forces, objet de négociations.

À Washington et surtout à Ramallah, on craint que, si le gouvernement Sharon observe le *modus operandi* employé jusqu'à présent, il mette toutes les parties devant un fait accompli qui jusqu'alors n'avait jamais été discuté dans le cadre de la feuille de route. Lors de ses discussions avec le président Bush, le premier ministre palestinien a beaucoup plus évoqué le sujet du mur que tout autre sujet. C'est dire. En fait, l'Autorité palestinienne a modifié la hiérarchie de ses priorités à court terme de sorte que cette histoire de mur est désormais inscrite au premier rang de ses préoccupations devant les colonies de peuplement et le sort des 6000 prisonniers palestiniens.

À Washington, le message de Mahmoud Abbas a été reçu cinq sur cinq. À preuve, le président Bush a martelé «qu'un mur serpentant au travers de la Cisjordanie» freinerait durablement le développement de la confiance entre les parties. Au point d'hypothéquer tous les efforts de paix en cours. C'est pour amadouer l'administration américaine que Sharon a décidé d'augmenter le nombre de personnes devant être libérées dans les jours qui viennent. En fait, on devrait plutôt signaler que les chefs des services de renseignements et de l'état-major israélien ont fait pression pour que ce geste soit annoncé le plus rapidement possible afin de «supporter» Abbas.

Ce soutien s'est accompagné d'une série de mesures susceptibles, pour ceux qui s'en sont faits les militants, de renforcer la position d'Abbas au sein des Palestiniens. C'est ainsi qu'il a été décidé de supprimer les privilèges budgétaires dont bénéficiaient les colonies de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Les crédits alloués à la sécurité de ces colonies ont eux aussi été supprimés. Des barages ont été levés. En un mot, au cours des deux derniers jours le gouvernement Sharon a versé passablement d'eau dans son vin.

Dans quel but? Redorer son blason auprès de l'administration Bush ou plus exactement pour conserver en l'état la crédibilité ou la sympathie que celle-ci avait du temps de... Yasser Arafat! Plus d'un expert a noté en effet que la cause palestinienne n'était plus perçue de la même manière depuis qu'Abbas est en poste. On se rappellera que jamais Bush n'a voulu rencontrer Arafat, qu'il a ordonné un changement à la direction. Il a obtenu satisfaction à plus d'un égard. Jusqu'à présent, Abbas a manœuvré avec suffisamment de doigté pour contenir ses troupes sans que son leadership ne soit rigoureusement disputé.

Aujourd'hui et demain, ce sera au tour du premier ministre Sharon de faire preuve de bonne volonté. À terme, il est clair qu'il devra s'engager à stopper la construction du mur. Il reste à savoir s'il parviendra à faire entendre raison aux ultras qui siègent au sein de sa coalition. Si tel n'est pas le cas, alors il y aura encore des élections. Quand? D'ici à douze mois.



Serge Truffaut

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



REPRISE DU 23 AVRIL 2001

## LETTRES

Pour en finir avec  
la violence conjugale

Lettre ouverte aux députés de l'Assemblée nationale

Comme vous, je suis sous le choc du triple meurtre commis la semaine dernière à Otterburn Park. Une autre famille québécoise rayée de la carte par la violence conjugale. Comme vous sans doute, je me demande comment éviter la répétition de tels crimes.

Il me semble que le fait d'être autant à avoir les mêmes pensées pourrait donner lieu à une stratégie collective, un plan d'action aussi pragmatique que possible où vous et vos collègues reliriez les mémoires déposés depuis plus de 15 ans par des associations de maisons d'hébergement et conviendriez en groupe de travail non partisan d'objectifs et d'échéanciers pour mettre en œuvre les mesures les plus efficaces.

Il me semble que notre gouvernement a les ressources financières pour valider le vécu des personnes menacées et y sensibiliser leur collectivité, repérer sans délai les situations à haut risque et reprendre le filet de sécurité qui permet à des femmes et à des enfants menacés de se retrouver sans ressource face à un homme violent et armé. Notre culture collective de solidarité, axée sur la corvée, nous en donne l'esprit, le désir et les moyens.

Inutile de chercher midi à quatorze heures, le déblayage est fait. Il y a des années que les intervenantes en violence conjugale vous rappellent les besoins essentiels à combler pour que des femmes et des enfants qui sont littéralement en danger de mort ne se heurtent plus à des refuges débordés, acculés à la faillite par des restrictions gouvernementales injustifiables, à une absence de logements à prix abordables, à un régime d'aide sociale de plus

en plus implacable à leur égard.

Au même moment, on voit l'État québécois se prêter, sous la pression d'un lobby qui sacralise les «droits du Père» à une déjudiciarisation de facto des attentats conjugaux, malgré un risque de récurrence extrêmement élevé. Faute d'être reconnus comme tels, on voit ainsi des criminels d'habitude conserver une autorité parentale et le «droit» de harceler leurs victimes malgré leurs antécédents. C'est une situation que risque d'aggraver la réforme imminente de la loi fédérale sur le divorce en supprimant la possibilité même d'obtenir la garde de ses enfants pour une femme agresseuse qui tente d'échapper à son tortionnaire.

Ces problèmes systémiques ont été maintes fois soulignés au gouvernement québécois par le mouvement des femmes. Quand ces intervenantes seront-elles enfin entendues? Combien d'autres familles faudra-t-il sacrifier?

En 2002 uniquement, 30 Québécoises ont été tuées par un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de leur famille et cinq enfants ont été tués par leur père ou le nouveau conjoint de leur mère. Depuis 13 ans et demi où notre organisme tient ces statistiques\*\*, ce ne sont pas moins de 705 femmes et enfants qui ont été ainsi abattus. N'est-il pas temps qu'une série de drames aussi systématique fasse l'objet, pour le moins, d'une campagne nationale de dénonciation et de prévention, d'un chantier collectif de recherche et de mise en œuvre de solutions?

J'ai la conviction que nous pouvons confronter les assassins à leurs justifications, mettre leurs victimes à l'abri de la violence familiale et transformer une culture masculiniste qui banalise la possessivité et la violence.

Je vous invite à y réfléchir ce soir et quand surviendront de prochains drames, qui n'ont vraiment rien d'explicable ou d'inévitable, parlez-en à vos collègues, s'il vous plaît. Prenez

position au caucus ou au cabinet. S'il vous plaît!

\* Projet de loi C-22, [www.anfd.ca](http://www.anfd.ca)\*\* [http://sisyph.levillage.org/article.php?id\\_article=130](http://sisyph.levillage.org/article.php?id_article=130)

Martin Dufresne

Secrétaire du Collectif masculin contre le sexisme  
Québec, le 24 juillet 2003Je me souviens...  
des dernières élections

La devise du Québec est «Je me souviens». Pourtant, une très forte majorité de Québécois a la mémoire plutôt courte.

Personnellement, je me souviens des élections générales au Québec, encore toutes récentes. Je me souviens d'avoir entendu à maintes reprises Jean Charest et l'ensemble de ses candidats, les uns après les autres dire: «notre priorité c'est la santé».

Je me souviens que les libéraux martelaient sans cesse que, pour eux, la question de souveraineté et d'indépendance n'avait aucune importance et qu'aussitôt au pouvoir on mettrait ça de côté pour faire en sorte que la santé soit la grande priorité du gouvernement.

Or, quelle est la première chose dans laquelle les libéraux viennent de nous apprendre qu'ils faisaient d'importantes compressions? La santé. Le ministre Philippe Couillard vient en effet d'annoncer que les méga-hôpitaux de Montréal vont subir d'importantes compressions dans les budgets et, par conséquent dans le nombre de lits.

Je disais donc que «je me souviens», mais j'ai soudain l'impression, comme le chantait si bien Jeanne Moreau, que «j'ai la mémoire qui flanche».

Yves Hamel  
Juillet 2003

## LIBRE OPINION

## Autoriser enfin l'accouchement à domicile!

RENALD BUJOLD MD

Président, Association pour la santé publique  
du QuébecLettre ouverte à M. Jean-K. Samson, président  
de l'Office des professions du Québec

Le 4 juin dernier, la Gazette officielle du Québec publiait le projet de Règlement sur les normes de pratique et conditions d'exercice lors d'accouchement à domicile, rédigé par l'Ordre des sages-femmes du Québec. L'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) salue avec joie cette parution qui donne espoir de voir enfin le jour où les sages-femmes auront accès au domicile de leurs clientes. Les mouvements de femmes revendiquent depuis des décennies le droit d'accoucher dans leur maison avec l'assistance d'une sage-femme en toute légalité.

Depuis plus de 20 ans, la périnatalité constitue un volet majeur des activités de l'ASPQ qui fait la promotion d'une approche favorisant l'autonomie des parents et le développement des soins primaires, ainsi que la prévention des problèmes liés à la grossesse et à l'accouchement. Dans cette optique, nous avons beaucoup travaillé à la reconnaissance de la profession des sages-femmes. De plus, une de nos voies prioritaires de développement est de travailler sur la vision qu'a notre société de la naissance en s'en préoccupant dans une perspective culturelle, d'avantage sociale et familiale que médicale. L'ASPQ est d'avis qu'il faut agir avec vigueur et détermination pour la promotion de l'accouchement «naturel» qui n'est pas très en vogue à l'heure actuelle si l'on considère les taux d'interventions obstétricales et l'adhésion croissante de la population à une vision technologique de la maternité.

## Un peu d'histoire

Le 24 septembre 1999, après six années d'expéri-

mentation en projets-pilote (maisons de naissances) où la pratique sage-femme fut scrutée à la loupe, le gouvernement du Québec a légalisé cette profession. Les chercheurs ont reconnu et démontré que cette pratique était tout à fait sécuritaire et qu'elle avait des effets positifs sur l'humanisation et la continuité des soins. De plus, avec les soins d'une sage-femme, on constate une réduction de la morbidité tant chez les bébés que chez les mères; en effet, cette pratique agit efficacement pour la prévention des naissances prématurées, des bébés de faible poids et, du côté des femmes, il y a une diminution importante des déchirures et des hospitalisations. C'est pourquoi le Conseil d'évaluation des projets-pilote a recommandé le développement de la pratique sage-femme dans l'ensemble des lieux de naissance (domicile, centre hospitalier et maison de naissance). Pourtant, à ce jour, aucune entente n'a été conclue avec les centres hospitaliers et le Règlement sur l'accouchement à domicile n'a toujours pas été adopté par l'Assemblée nationale.

Lors de la légalisation, le ministère de la Santé et des Services sociaux a traité différemment les naissances en milieu institutionnel de celles devant avoir lieu à domicile, demandant à l'Ordre des sages-femmes du Québec, nouvellement créé, de rédiger un règlement concernant la pratique dans ce lieu spécifique. Le fait que des professionnelles de la santé aient à produire un règlement pour encadrer un lieu de pratique est tout à fait exceptionnel. Les lois professionnelles définissent les champs de pratique et les actes liés à l'exercice de la profession, mais pas les lieux où elle s'exerce. C'est un autre des nombreux obstacles qui se sont posés en travers de la lente accession des femmes aux services des sages-femmes.

## Des besoins

Les sages-femmes ont organisé leur pratique dans les maisons de naissances à l'image de leur longue

expérience à domicile parce qu'elles ont constaté que ce lieu était bien normal pour mettre un enfant au monde. Elles ont comme philosophie que la naissance appartient aux femmes et à leur famille: quand une femme accouche dans sa propre maison, sur son territoire, qui peut lui imposer des choix? [...]

Par ailleurs, les études internationales montrent que le domicile est au moins aussi sécuritaire que l'accouchement à l'hôpital, voire avantageux pour la santé, et ce, avec une nette diminution des interventions obstétricales (épidurales, forceps, ventouses, épisiotomies...). Nous parlons d'accouchements planifiés, pour des femmes en bonne santé, lorsque l'accouchement se déroule normalement et qu'un mécanisme de transfert vers un centre hospitalier est présent. [...]

Partout dans le monde, des sages-femmes pratiquent à domicile. Au Canada, l'accouchement à domicile est déjà légal et pratiqué en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba et en Ontario. L'Organisation mondiale de la santé définit le domicile comme le meilleur lieu pour la naissance d'un enfant, autant dans les pays en voie de développement que dans les pays industrialisés. Que l'hôpital soit désigné d'emblée comme LE lieu de naissance est un fait très récent dans l'histoire de l'humanité. [...]

Rappelons que les deux maisons de naissance situées sur l'île de Montréal refusent près de 800 demandes par année. Paradoxalement, de la première cohorte de diplômées de l'Université du Québec à Trois-Rivières, toutes n'ont pu se trouver du travail jusqu'à maintenant, la pratique étant toujours confinée à six maisons de naissance. Une nouvelle maison de naissance devrait cependant voir le jour sous peu à Nicolet. La population des Laurentides de son côté, bien que ce soit la région où l'on trouve le plus haut taux de natalité au Québec, réclame en vain depuis dix ans l'ouverture d'une maison de naissance et on observe le même problème en Montérégie. Il reste donc beaucoup à faire pour développer un réseau sa-

tisfaisant et ainsi répondre à la demande sans cesse grandissante des familles.

Pour toutes ces raisons, l'imminence de l'adoption du Règlement sur la pratique à domicile est plus que réjouissante.

## Consentement

Les familles qui choisissent d'accoucher à la maison devront signer un formulaire de «consentement aux services d'une sage-femme pour un accouchement à domicile» où elles reconnaîtront avoir été informées des particularités et des risques inhérents aux différents lieux d'accouchement. L'idée n'est pas mauvaise. En effet, toutes les femmes devraient avoir la possibilité de faire un choix éclairé. Mais pourquoi seulement dans les cas d'accouchements à domicile? Cela ne laisse-t-il pas sous-entendre que ce lieu est moins sécuritaire? Demandez-t-on aux femmes vivant dans les régions de signer un consentement parce qu'elles accouchent dans un hôpital sans l'assurance d'y trouver un gynécologue ou un anesthésiste sur place? Leur demande-t-on de signer un document les informant des risques d'exposition à des bactéries ou infections en milieu hospitalier? [...]

À l'expiration du délai de 45 jours suivant sa parution dans la Gazette officielle, le gouvernement pourra approuver, avec ou sans modification, ledit Règlement. Nous souhaitons ardemment qu'il soit adopté le plus tôt possible [...]. Les économies que l'État accomplira, vu l'absence de frais de séjour en centre hospitalier ou en maison de naissance, ne sont certes pas à négliger, sans compter l'économie en soins de santé qui sera réalisée grâce aux bénéfices préventifs de la pratique des sages-femmes sur la morbidité. Mais avant tout, nous pensons que l'investissement dans la création de conditions favorables entourant la naissance produit un impact immédiat et à long terme qui assure un meilleur avenir à la génération naissante. [...]

## IDÉES

La Mini-ministérielle de l'OMC à Montréal

## Qui négocie quoi et au nom de qui?

**DORVAL BRUNELLE**  
Directeur du Groupe de  
recherche sur l'intégration  
continentale (GRIC/UQAM);  
auteur de *Dérive globale*  
(Boréal, 2003)

**NORMAND PÉPIN**  
Responsable du service de la  
recherche, Centrale des syndicats  
démocratiques (CSD)

**L'**initiative du ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, de tenir à Montréal, du 28 au 30 juillet 2003, une «Mini-ministérielle informelle» réunissant quelque 25 ministres du Commerce de pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), permet de mettre en évidence les grandes failles du régime actuel de négociations commerciales à l'échelle mondiale.

Dès sa création en 1995, l'OMC hérite d'un problème double. Le premier est de savoir comment lier entre elles les négociations conduites jusque-là dans le cadre d'accords séparés et facultatifs portant sur les biens (GATT), sur les services (GATS/AGCS), sur les investissements (TRIMS) et les droits de propriété intellectuelle (TRIPS/ADPIC). Le second: comment et sur quelles bases engager des négociations entre des partenaires aussi disparates et inégaux, qui sont au nombre de 146 à l'heure actuelle?

Pour faire face au premier défi, on convient d'appliquer les mêmes principes, en l'occurrence, le traitement national et la clause de la nation la plus favorisée dans tous les domaines, et ce, peu importe s'il s'agit de biens, de services, d'agriculture ou d'investissements. La justification qui est fournie à ce propos est qu'il faut désormais sortir d'un régime d'exception qui a conduit à la multiplication des entraves au commerce mondial au lieu de les réduire. Pour faire face au deuxième défi, les décisions ne sont pas prises à la majorité des

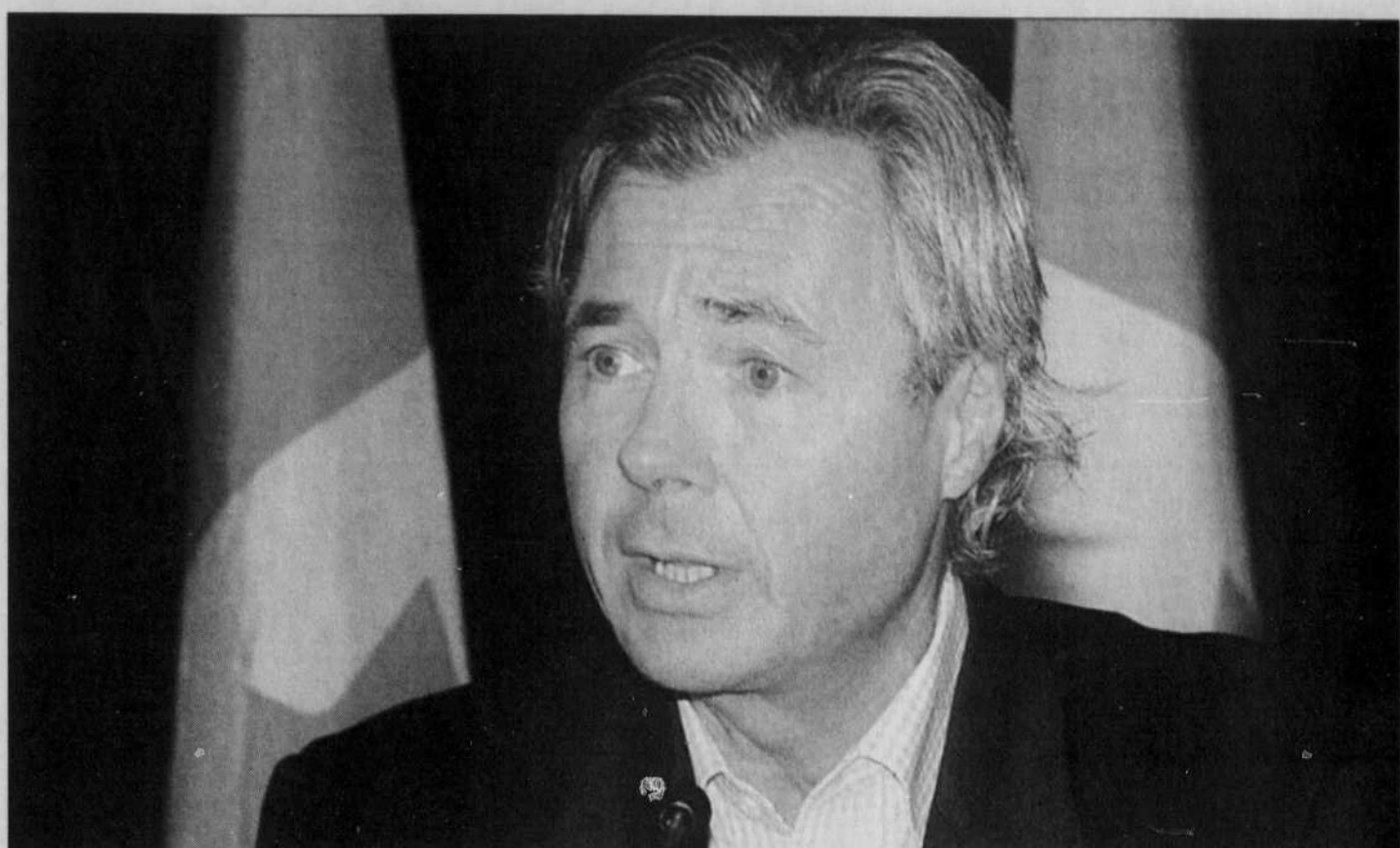
membres, elles reposent sur la recherche des consensus. La justification qui est fournie cette fois-ci est que la recherche des consensus offre plus de souplesse dans les négociations.

## Réponses dommageables

Or, les deux réponses apportées à ces deux défis sont non seulement mauvaises, elles sont dommageables pour deux raisons. Premièrement, le principe d'universalité est porteur des pires injustices, à moins que les rigueurs de son application ne soient tempérées par le recours à un autre principe, le principe de différenciation. Il est donc inacceptable, tant du point de vue théorique que du point de vue pratique, que l'on ait renoncé à prévoir quelques principes de différenciation qui permettraient de faire droit au fait que tous les biens, tous les services, tous les investissements etc., ne sont pas commercialisables partout, toujours, pour tous, dans tous les cas, et que, si on ne veut pas créer de nouvelles injustices, il faut cerner et définir ces différenciations afin de réduire les écarts au lieu de les accroître. Pour le moment, le travail de réflexion en cours sur ce sujet à l'OMC est nettement insuffisant.

Deuxièmement, le recours au consensus ne peut ni ne doit remplacer le démocratisation, car c'est bien la démocratie qui, en dernière instance, permet non seulement d'établir la légalité et la légitimité d'un principe ou d'une norme, mais également d'atténuer les effets pervers des regroupements informels qui ne manquent jamais de se constituer autour d'enjeux aussi litigieux quand le flou l'emporte sur la définition de procédures transparentes. Pour le moment, le rôle des groupes informels à l'OMC est déplorable.

On voit alors que la convocation d'une mini-ministérielle reflète le double blocage dont il vient d'être question. Quant au contenu, on sait maintenant que les grands engagements souscrits à Doha ne peuvent pas être respectés pour deux raisons: d'abord, à cause du protectionnisme appliqué par les pays riches, et par les membres du QUAD (un groupe informel constitué des États-Unis, de l'Union euro-



À titre de ministre et de parlementaire, l'hôte de cette réunion, Pierre Pettigrew, porte la responsabilité de défendre et de promouvoir le bien commun, et non pas le bien de quelques-uns.

péenne, du Japon et du Canada) en particulier, ensuite, à cause des difficultés que rencontrent les pays moins développés à mettre en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrits. Quant au protocole, on peut en toute légitimité se demander qu'est-ce que 25 pays peuvent bien faire à négocier entre eux, alors qu'ils constituent un peu plus du sixième des membres de l'organisation?

## Bien commun

Le gouvernement canadien a toujours cherché à défendre l'approche multilatérale, et ce, même dans la situation difficile que nous avons connue l'hiver dernier à l'ONU, de sorte qu'il n'y a pas de raison valable pour justifier que la préparation de la 5<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se dérouler à Cancun, au Mexique, du 10 au 14 septembre prochain, échappe à cette règle.

En attendant, comme le gouvernement canadien a exprimé à plusieurs reprises son opposition à une application universelle des

principes du droit commercial à certains services, notamment à l'éducation, à la santé et à la diversité culturelle, il faut de toute nécessité que cette position soit réaffirmée et renforcée afin qu'elle puisse recueillir de nouveaux appuis parmi les partenaires de l'OMC.

Ensuite, les accords en cours de négociations, (OMC, ZLEA, et autres accords bilatéraux) universalisent la commercialisation privée de tous les produits, services, investissements et droits de propriété sans égards à leurs finalités sociales, environnementales et politiques. Ce faisant, ces négociations favorisent systématiquement les secteurs privés de production et de distribution au détriment des secteurs publics, communautaires et sociaux, ce qui conduit à l'établissement de véritables chartes de protection des droits des investisseurs au détriment de tous les autres acteurs économiques.

En effet, les négociations de l'OMC, comme celles de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), et à l'instar de ce qui

existe déjà dans l'ALENA, font la part belle aux investisseurs privés en leur accordant des droits excessifs, sous prétexte qu'il faut à tout prix protéger l'investissement étranger. Il fut un temps où le ministre Pettigrew avait lui-même exprimé de fortes réserves face à de telles dispositions et il serait souhaitable que ces réserves reprennent leur place dans les discussions.

Enfin, à titre de ministre et de parlementaire, l'hôte de cette réunion porte la responsabilité de défendre et de promouvoir le bien commun, et non pas le bien de quelques-uns. A nos yeux, la défense et la promotion du bien commun exigent l'application des principes de justice et de développement à visage humain qui avaient été incorporés à la *Déclaration du Sommet des peuples* adoptée à Québec en avril 2001. La Déclaration prévoyait, entre autres choses, qu'il fallait «assurer le fonctionnement et l'application de mécanismes démocratiques dans les consultations à chacune

des étapes des négociations en cours au sein de l'OMC comme de la ZLEA; agir dans le respect de la primauté des libertés et des droits individuels et collectifs sur le commerce et le profit; et, accroître de manière substantielle l'aide publique au développement et favoriser le développement durable plutôt que de diriger les surplus budgétaires vers la sécurité, la guerre et la restriction des droits».

Ces valeurs ont été ignorées à l'OMC et l'organisation court vers un échec à Cancun. C'est ce qui explique la tenue de cette «mini-ministérielle» à Montréal. L'urgence d'agir est là. Il reste à voir si la volonté politique des économies les plus puissantes sera à la hauteur des défis.

♦ ♦ ♦  
La diffusion de cet article a reçu l'aval du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), dont le GRIC et la CSD sont membres, ainsi que du Conseil des Canadiens.

Pour le moment, le travail de réflexion en cours sur ce sujet à l'OMC est nettement insuffisant

Réplique aux contre-vérités de mes détracteurs

## Israël est un État religieux

LOUIS GILL,

Professeur retraité de l'Université du Québec à Montréal

Dans une réplique parue le 8 juillet dans *Le Devoir* à mon article du 27 juin intitulé «L'irréparable handicap démocratique d'Israël», Jean-Charles Chebat rejette comme de simples «accusations partisans» les faits que je rappelle dans cet article et pour lesquels Israël a été dénoncé à travers le monde, y compris par de très nombreux Juifs. Il franchit également sans vergogne le pas devenu classique en cette matière, en proférant à mon égard des accusations de haine dénuées de fondements. Geste des plus regrettables dans un débat qui doit nécessairement se poursuivre dans la sérénité.

## Israël: un État laïque?

À ma description de l'État juif d'Israël comme l'État d'une confession religieuse, gravé dans ses fondements mêmes d'un irréparable handicap démocratique, Chebat réplique en soutenant au contraire que, par sa Constitution, l'État d'Israël est un «État laïque qui reconnaît quatorze confessions». Voilà qui n'est pas banal! Si le mot «laïque» a un sens, un État qui reconnaît sur le même pied certaines confessions, sans reconnaître les autres, pourrait être défini comme un État religieux multiconfessionnel partiel, mais certainement pas comme un État laïque.

Cette laïcité de l'État, selon Chebat, serait pourtant affirmée dans la Constitution d'Israël. Or, il n'y a pas de Constitution en Israël, qui ne s'est jamais doté d'une telle Loi fondamentale constitutive du pays protégeant notamment les droits et libertés, mais qui est régi par un ensemble de lois dites «de base» (*basic laws*) adoptées au fil des décennies par le Parlement, la Knesset (loi du retour, lois sur la nationalité, sur la propriété de la terre, sur le gouvernement, sur l'économie, sur l'armée, etc.), dont aucune ne fait quelque allusion à une prétendue laïcité de l'État.

On ne peut par ailleurs invoquer la reconnaissance de la liberté de culte proclamée dans la Déclaration d'indépendance de 1948 pour prétendre à la laïcité de l'État, ni même pour soutenir qu'aujourd'hui les citoyens jouiraient d'une pleine liberté en matière religieuse. La reconnaissance des confessions religieuses par l'État, en effet, n'est pas entière, mais limitée à 14 confessions, comme nous le dit Chebat. De plus, quelle que soit leur pratique effective, dont

Chebat nous informe qu'elle est faible, les citoyens juifs d'Israël sont tenus de se soumettre à la religion juive, en particulier pour le mariage et le divorce selon la loi juive qui, entre autres, confine les femmes dans une nette position d'infériorité. Aussi, conformément à la loi, chaque Israélien doit appartenir à une communauté religieuse. Belle laïcité!

Chebat souhaite nous convaincre en rappelant que le mouvement sioniste a été porté par un mouvement laïque, voire socialiste, qui en conséquence n'aurait jamais pu accoucher d'un État théocratique. Il omet de dire que ce mouvement a tout autant été porté par de fortes influences religieuses qui exigeaient qu'Israël se dote d'institutions conformes à la Torah, de sorte que la société israélienne est traversée de part en part par la religion. À titre d'exemple, 20 % des sièges de la Knesset sont détenus par des chefs religieux. Si le fondateur du sionisme, Théodore Herzl, proclamait en 1896 dans *L'État des Juifs* que l'armée et le clergé n'ont pas à s'immiscer dans les affaires de l'État, il affirmait tout autant: «Nous ne reconnaissons notre communauté d'appartenance historique qu'à travers la foi de nos pères.»

## La contradiction

Qu'en est-il des incidences démocratiques de cet État religieux? Mentionnons d'abord qu'il a fallu attendre jusqu'en 1992 pour que soit adoptée une *Loi sur la dignité de l'Homme et sa liberté*, considérée comme une ébauche d'une éventuelle *Déclaration des droits de l'Homme* qui n'a toujours pas vu le jour. Mais cette loi ne contient pas de clause d'égalité qui garantirait aux citoyens non juifs d'Israël (20 % de la population) une protection contre la discrimination. La loi énonce au contraire que les Droits de l'Homme doivent être interprétés dans l'esprit des principes de la Déclaration d'indépendance de 1948 qui stipule que «l'État d'Israël sera fondé sur la liberté, la justice et la paix selon l'idéal des prophètes d'Israël», et qu'elle a pour objet d'instituer «les valeurs de l'État d'Israël en tant qu'État juif et démocratique».

Cette contradiction en soi qu'est un «État juif et démocratique» est illustrée en particulier par le fait que le droit des non-Juifs à se présenter comme candidats aux élections à la Knesset est soumis à leur acceptation du caractère juif de l'État, de sa composition comportant une majorité de Juifs et du privilège de «retour» en Israël accordé aux Juifs, selon le principe de la «prééminence du Droit du sang sur le Droit du sol». La loi interdit à tout candidat de se présenter

aux élections sur une plate-forme politique qui nierait le «droit à l'existence de l'État d'Israël en tant qu'État du peuple juif». Un registre de la population départage par ailleurs les citoyens entre Juifs et non-Juifs.

On comprendra facilement, en contradiction avec la présentation idyllique dont Chebat voudrait nous convaincre, que les citoyens de la minorité non juive d'Israël puissent être définis comme «des étrangers de l'intérieur» et «des citoyens de seconde zone, du fait de leur non-judaïcité» par la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) dans un rapport de 2001 d'une mission d'enquête menée par elle avec la collaboration de l'Association for Civil Rights in Israel. Ce rapport établit une liste impressionnante des discriminations économiques et sociales dont est victime la population arabe d'Israël et révèle l'absence de droits élémentaires qui est le lot quotidien de la population bédoouine.

«Accusations partisans», répliquera sans aucun doute Chebat qui y décelera ici encore l'écho des cris de haine venus de Durban». Faudrait-il nier ces faits sous prétexte que la négation des droits démocratiques est encore plus grande dans les États arabes? N'est-on pas plutôt fondé de poser avec la FIDH la question suivante: «Que peut signifier un État moderne et démocratique doté d'une religion nationale où l'appartenance à cette religion nationale est un critère permettant de revendiquer le droit à la citoyenneté?» Et de répondre avec elle: «Seule une séparation complète entre la religion et l'État [...] permettrait de restaurer au terme «démocratie» la plénitude de son acception.»

## Mur de la honte

La loi allemande sur le droit de retour de descendants d'exilés allemands, en sol allemand habité par des Allemands, sur un territoire 17 fois plus grand que celui d'Israël, peut-elle vraiment être mise sur le même pied que la loi israélienne accordant un droit de «retour» aux Juifs du monde entier, sur un minuscule territoire d'où ont été évacués quatre millions d'Arabes auxquels on nie le droit de retour et dont on gruge sans cesse la partie qui est toujours considérée comme territoire palestinien? Poser la question est y répondre. Pour Chebat, il faudrait plutôt, en plus, défendre le «droit» des colons juifs d'envahir sous protection militaire les territoires palestiniens de Cisjordanie et de Gaza!

Peut-on d'autre part condamner l'ancien «mur de la honte» de Berlin, parce qu'il empêchait les Allemands de l'Est de fuir à l'Ouest, mais soutenir en

même temps l'édification par Israël de cet autre «mur de la honte» sur la frontière ouest de la Cisjordanie, en justifiant ce dernier par la volonté d'empêcher l'entrée en Israël des terroristes palestiniens?

Précisons que ce mur de huit mètres de haut et trois mètres de large sur une distance de 350 kilomètres, dont le tiers a déjà été construit au coût de 1,6 million de dollars par kilomètre, confisque par surcroît de nouvelles parties du territoire palestinien et sépare de leurs terres des dizaines de milliers de Palestiniens. Les maisons des 40 000 habitants de la ville de Qalqiya se trouvent en effet d'un côté du mur, alors que les terres qu'ils cultivent se trouvent de l'autre. Ce sera le cas de 300 000 Palestiniens lorsque le mur sera achevé. Fait significatif, la «feuille de route» pour la paix ne fait aucune allusion à cette monstruosité qui semble normale à Chebat, ni à ce que le projet d'un mur semblable du côté est de la Cisjordanie ait d'ores et déjà été approuvé.

Je ne dirai que quelques mots de l'article de Yoram Danan paru dans *Le Devoir* du 17 juillet, dont la banalisation des exactions d'Israël sous prétexte que des violations des droits de la personne ont aussi lieu ailleurs est devenue un triste lieu commun. Lui aussi justifie le «mur de la honte» comme un «système de défense contre les kamikazes palestiniens». Comme l'explique le professeur israélien Gadi Algazi de l'Université de Tel-Aviv dans le *Monde diplomatique* de juillet, ce mur est plutôt l'instrument d'un projet politique global: «briser la Cisjordanie pour la transformer en une série d'enclaves et de bastions étroitement contrôlés par Israël, et d'empêcher ainsi toute continuité territoriale d'un futur État palestinien», dont la viabilité serait dès lors détruite.

Danan écrit qu'il était tout à l'honneur des pères fondateurs d'Israël d'aspirer à «plus de territoire que ce qu'ils avaient pu obtenir par la décision de partage». Dans la réalisation de ces aspirations, il serait tout autant «à l'honneur» de Sharon et consorts d'édifier aujourd'hui ce mur pour faire barrage à l'État palestinien comme condition de la réalisation de l'objectif du «Grand Israël».

En terminant, je considère comme une grave insulte faite au Québec, l'insoutenable parallèle dressé par Chebat entre la politique d'immigration d'Israël, fondée sur la discrimination et l'exclusion, et la politique de libre ouverture à une immigration de toute provenance, sans considérations de nationalité, de langue, de couleur de la peau, de religion, de sexe ou d'opinions, pratiquée par le Québec.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (science); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumais (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Koux Soucy, Geneviève Otis-Duane (tonnais); La documentation : Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Michel Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Daniel Guzman (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR, Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Le Canada accorde 1,75 million au Liberia en aide humanitaire

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral offre une aide humanitaire de 1,75 million \$ au Liberia en guerre ainsi qu'aux pays avoisinants, ont annoncé hier les autorités canadiennes. Ces fonds, qui seront administrés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), serviront à financer des programmes pour venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Cette aide financière porte à 8,4 millions \$ la contribution totale du Canada dans la région depuis l'année dernière, selon le gouvernement fédéral. «Le Canada déplore les souffrances atroces que ce conflit a infligées aux civils et aux travailleurs humanitaires, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Bill Graham. Nous demandons à toutes les parties de l'accord de cessez-le-feu au Liberia de tenir immédiatement leur engagement à faire respecter le droit humanitaire international, particulièrement en protégeant les civils.»

M. Graham a également exhorté les belligérants à cesser de recourir aux enfants soldats. Le soutien financier accordé par l'ACDI inclut une contribution de 750 000 dollars au Programme alimentaire mondial pour l'aide alimentaire, 500 000 à l'UNICEF pour assurer les approvisionnements d'urgence et 300 000 octroyés au comité international de la Croix-Rouge et à Médecins sans frontières.

La guerre civile fait rage depuis trois ans au Liberia, opposant des forces rebelles au président Charles Taylor, un ancien seigneur de guerre au pouvoir depuis 14 ans. Depuis le début de l'offensive contre Monrovia, les combats ont fait quelque 1000 morts et ont forcé le déplacement de 200 000 personnes.

## Zundel se défend

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Ernst Zundel, cet homme qui nie l'existence de l'Holocauste, a déclaré en cour fédérale, hier, qu'il n'avait jamais conseillé à quiconque de recourir à la violence, malgré sa réputation de suprémaciste (partisan de la théorie de la supériorité de la race blanche).

M. Zundel comparait afin que la cour détermine s'il doit être libéré en attendant l'examen de l'attestation de sécurité qui pourrait conduire à son expulsion vers l'Allemagne, où il est passible de cinq ans de prison pour incitation à la haine.

Espérant prouver qu'il ne constituait pas une menace pour le Canada, Zundel a expliqué qu'au cours des années 1980, il s'était déplacé entre le Canada et l'Allemagne à plusieurs reprises pour répondre d'accusations d'avoir nié l'Holocauste, et que lorsqu'on l'a condamné, il a payé une amende d'environ 7000 \$.

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

#### L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

#### Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149  
Par courriel [info@lememorial.com](mailto:info@lememorial.com)

#### Les petites annonces

#### et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3367  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 088. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



Le mal fait, Burger King, rue Sainte-Catherine, a continué à vendre ses hamburgers.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

## POLICE

### Les porte-parole de la Mobilisation populaire ont banalisé les actes de vandalisme

SUITE DE LA PAGE 1

Quatre heures auparavant, tous les espoirs étaient permis. La Mobilisation populaire contre l'OMC avait promis de «perturber et faire échouer» le sommet de l'OMC, réunissant les ministres du Commerce international de 26 pays au Centre Sheraton. Deux groupes sont partis de la station de métro Guy-Concordia et du Carré Philips pour se rejoindre à l'angle des rues Sainte-Catherine et Peel.

Ils étaient environ un millier lorsqu'ils ont tourné le coin de Peel et René-Lévesque pour se retrouver face à face avec les escouades antiémeute du SPVM et de la Sûreté du Québec (SQ).

L'image valait mille «maux». Les policiers portaient un bouclier, une matraque longue d'un mètre et ils avaient déjà enfilé leurs masques à gaz. Quelques policiers «posaient» avec leurs fusils à gaz lacrymogène bien en vue.

Personne n'a trouvé le courage de franchir ce périmètre de sécurité à peine défendu. Les militants sont restés figés, prenant les organisateurs de court. «On s'attendait à ce que les gens chargent les barricades», a avoué Stephen Christoff, l'un des porte-parole de la Mobilisation.

Au bout de dix minutes d'immobilisme, les manifestants ont tourné les talons pour serpenter dans les rues du centre-ville. Jaggi Singh est devenu le premier militant à se faire arrêter pour bris de condition, vers 9h à l'angle de Peel et de Sainte-Catherine. Dans l'attente de son procès pour avoir participé à une émeute, lors du Sommet des Amériques, Singh ne doit pas diriger une manifestation. Il a eu tout juste le temps de lancer son téléphone cellulaire en direction de Martin Petit, qui a dû répondre à tous les appels des médias qui étaient à sa recherche.

#### «Les aristos au pilori!»

Incapables de s'approcher du Sheraton par l'est, les manifestants ont tenté une percée vers l'ouest pour être aussitôt repoussés par l'antiémeute. Avertis qu'ils prenaient part à un attroupement illégal, ils ont finalement débordé la rue Sainte-Catherine, où une poignée de vandales, approuvés par les organisateurs, ont cassé les vitrines du centre de recrutement des Forces armées canadiennes, d'un restaurant Burger King et des boutiques de vêtements Gap et Jacob, autant de symboles de l'oppression, du capitalisme sauvage et de l'impérialisme.

Empruntant la rue Stanley vers le nord, le groupe est tombé sur une authentique Porsche quitte pour un pare-brise défoncé à coups de «2 par 4». Quand le propriétaire de la voiture de luxe a tenté de se faire justice en attaquant le vandale, ses comparses masqués se sont mis à six pour le jeter au sol. L'homme n'a subi aucune blessure. Alors qu'il se remettait à peine de ses émotions, un jeune a eu l'outrecuidance de lui faire la morale sur la vacuité de son bolide dans un monde où les gens meurent de faim. «Les aristos au pilori!», a lancé un casseur au visage complètement masqué avant de s'enfuir.

En fin de journée, les porte-parole de la Mobilisation populaire ont banalisé les actes de vandalisme contre des commerces représentant soit l'impérialisme (le centre de recrutement de l'armée), soit le capitalisme global (Gap). «Pour nous, une vitre brisée, ce n'est rien comparativement aux politiques de l'OMC, qui créent des milliers de morts chaque année», a lancé Mélanie Sylvestre.

Les organisateurs, qui ont tous échappé à la rafle de la police, ont indiqué que la «répression policière» ne les arrêterait pas. Ils ont promis de remettre ça dès ce matin, avec une marche qui partira du Carré Philips à 10h.

L'hôte du mini-sommet de l'OMC, Pierre Pettigrew, a déploré les actes de vandalisme. «J'ai vu les manifestations ce matin à la télé, et j'ai été déçu. Il n'y a pas d'excuses. C'est inacceptable», a dit le ministre fédéral du Commerce international.

Le directeur général de l'OMC, le Thaïlandais Supachai Panitchpakdi, a renvoyé les protestataires à leurs élus. «Bien sûr, nous aimerions tous pouvoir tenir compte des sentiments et des suggestions de la société civile, mais ce sont les pays membres qui négocient présentement. Ce sont eux qui peuvent entendre les arguments des manifestants et des représentants de la société civile, et les défendre en leur nom. Ce n'est pas à l'OMC de le faire», a-t-il dit.

## HOPE

SUITE DE LA PAGE 1

Quoique né Britannique, Bob Hope fut le rêve américain en personne, à la fois multimillionnaire et bon enfant, apparemment éternel, lauréat de cinq Oscars honorifiques (en 1940, 1944, 1952, 1959, 1965). Acteur, chanteur, danseur, comique, star du music-hall, de la radio et de la télévision. Qui dit mieux?

Son registre comique fut l'absurde bon teint ponctué de mimiques entendues. Son public, il le ratisait large, à tous les âges, dans tous les milieux. Populaire il s'était voulu, populaire il fut et plus Américain que les Américains de souche, comme tant d'immigrants au pays melting-pot.

Nul baladin n'aura davantage soutenu le moral des troupes américaines, de la Deuxième Guerre mondiale à la bataille du Golfe (à 84 ans), en passant par le Vietnam et la Corée, chantant et plaisantant pour les soldats, ployant par la suite sous les médailles militaires de reconnaissance. En 1998, la reine d'Angleterre l'avait anobli. Au cours de sa vertigineuse carrière, il reçut 2000 récompenses et décorations. Des clairons militaires rendront sans doute les derniers honneurs à cet homme qui les prisait tant.

Le patriotisme était son saut-conduit et le golf, son sport de prédilection. Bob Hope fut l'antidote à toutes les frayeurs du peuple américain, au front comme au foyer, l'icône d'un conservatisme heureux. À contre-courant des eaux troubles d'Hollywood aux amours tumultueuses, il n'eut d'ailleurs qu'une épouse, la chanteuse Dolores Reade, rencontrée en 1933.

Au départ, notre homme s'appelait bel et bien Hope mais baptisé des prénoms Leslie Townes, bientôt transmués en un Bob plus goguenard et mieux sonnant. Né à Londres en 1903, ce fils d'un maçon et d'une chanteuse émigra avec sa famille en 1907. Cancre à l'école, ses dons de comique lui ouvrirent les portes du show business. À six ans, il imitait Chaplin pour amuser les pompiers de Cleveland. Dès 1921, Hope se lançait à l'assaut du music-hall en dansant. C'est à New York, sur Broadway en 1933 dans la comédie musicale *Roberta* qu'il conquiert son vrai public. Le radioman *The Big Broadcast of 1938* où il entonna sa célèbre chanson *Thanks for the Memory* le sacra idole. Dès 1937, à Los Angeles, il prit la tête d'une émission de variétés sur NBC et l'anima durant non moins de 60 ans. Le septième art l'attendait aussi au détour.

## PRESSION

SUITE DE LA PAGE 1

«Tous les pays ont pris l'engagement de réduire les tarifs et les barrières aux échanges», a affirmé M. Lamy. Nous sommes tous décidés à aller jusqu'au bout. Mais il reste à voir comment et combien.»

Les Européens ont effectivement fait preuve de bonne volonté le 26 juin dernier en diminuant le prix plancher des produits agricoles sur leurs territoires de 25 % et en «découplant» les subventions, ce qui revient à dire que l'aide monétaire ne suivra plus uniquement le volume de production, mais plutôt une série de critères concernant la qualité des produits et l'environnement. Cette méthode réduit la concurrence internationale, parce qu'elle subventionne les petites et les grosses fermes à part égale. Mais les subventions, qui atteignaient 43 milliards d'euros l'an dernier, n'ont pas toutes disparu pour autant.

Les 26 ministres du commerce présents à Montréal restent donc prudents dans leurs commentaires sur l'attitude des États-Unis, puisque, même si l'Europe a montré une certaine ouverture en réformant la PAC, rien ne prouve que les changements seront appliqués. «La mise en œuvre va se faire uniquement si les États-Unis bougent à leur tour», explique Sophie Dufour, spécialiste en droit commercial international au cabinet d'avocats Lapointe & Rosenstein. C'est un accord conditionnel qui n'est pas en vigueur sur-le-champ.»

Elle est toutefois d'accord sur le fait que la balle est maintenant dans le camp américain. «L'Union européenne a raison, c'est [aux Américains] de faire quelque chose», souligne Mme Dufour. Mais je ne suis pas très optimiste. Les États-Unis ont déjà dit la semaine dernière qu'ils ne s'engageraient à rien lors de la rencontre à Montréal.»

C'est que les Américains tiennent à leur Farm Bill, en vigueur depuis mai 2002 et valide jusqu'en 2012, qui garantit 19 milliards de dollars US annuellement aux agriculteurs. «Ils ont aussi toutes sortes de manières subtiles d'aider leurs producteurs», soutient Sophie Dufour. Par exemple, les agriculteurs qui vivent dans des endroits où l'eau est rare, comme dans le sud, n'ont pas à payer leur consommation comme tout le monde. C'est gratuit pour eux.» Des procédés qui augmentent la productivité et nuisent à une saine concurrence mondiale, selon les pays pauvres.

Ces attermoissements ne semblent pas perturber l'administration américaine. «Bush vient du Texas, il appuie les États du sud et leurs fermiers», explique Mme Dufour. Ça serait étonnant qu'il plie, surtout à l'approche de l'élection présidentielle qui aura lieu en 2004. Les États-Unis vont sûrement soutenir que l'Union européenne n'a pas fait encore assez d'effort pour eux.»

## DÉLUGE

SUITE DE LA PAGE 1

Il recevra les images transmises par satellite et les diffusera sur un site Internet qui permettra à des chercheurs du monde entier de suivre la mission.

Sur place, l'équipe travaillera au large de la ville de Sinop, dans le nord de la Turquie, sur les rives de la mer Noire. La cité aurait été un important centre commercial pendant des siècles. Les experts pensent que les habitants acheminaient par bateau de l'huile d'olive, du miel et du fer en Crimée, au nord, pour les échanger contre du vin et d'autres produits.

Les archéologues avaient pensé que les commerçants naviguaient près de la côte. Mais M. Ballard a suggéré aux explorateurs de chercher une voie nord-sud au milieu de la mer Noire, qui aurait constitué une route plus directe pour les navigateurs. En outre, à cet endroit toute découverte serait dans un état immaculé car à cette profondeur il n'y a pas d'oxygène.

M. Ballard et son équipe d'ingénieurs ont construit un robot de 2,1 mètres de haut baptisé *Hercules* qui creusera autour des vestiges et collectera des pièces comme le feraient des archéologues sur la terre ferme.

Les chercheurs ont localisé quatre sites d'épaves de navire lors de précédentes expéditions. Un de ces bateaux, surnommé *Shipwreck D* est si bien préservé que le mât sculpté à la main paraît neuf. À un autre emplacement, à environ 100 mètres sous la surface, les explorateurs pensent avoir également trouvé une habitation qui pourrait avoir 7500 ans.

Selon une théorie, il pourrait s'agir d'une maison de pêcheur qui a été emportée par la mer lors d'une énorme inondation. Les chercheurs s'intéressent également à cette ruine, car elle pourrait faire le lien avec la théorie du déluge.

Il est avéré que la mer Noire a été inondée par les eaux de la Méditerranée en raison d'une hausse générale du niveau des mers sur la planète. Selon des expéditions antérieures, l'inondation a été si gigantesque qu'elle a élevé le niveau de la mer de 153 mètres et submergé jusqu'à 150 000 kilomètres carrés de terre.

Jusqu'à récemment, les experts pensaient qu'elle s'était produite il y a environ 9000 ans et qu'elle avait été progressive. Mais les géologues marins Walter Pitman et William Ryan ont estimé en 1997 qu'elle s'était déroulée soudainement il y a environ 7150 ans.

Les scientifiques accueillent cette nouvelle explication avec prudence et soulignent que, de toute façon, il est quasiment impossible de prouver un événement tiré d'un texte ancien. Certains spécialistes notent par ailleurs que dans la Bible, Noé vivait dans un désert en Mésopotamie, alors que le littoral de la Turquie avant l'inondation était une zone forestière luxuriante.